

**ANNÉE
2021**



**EX SMEAVO, IBOS,
PONTACQ,
LAMARQUE-
PONTACQ,
LEMBEYE**

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DU SEABB



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'Assainissement pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Table des matières

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 064-200081396-20221004-26_2022_10-DE

AVANT-PROPOS	3
CADRE REGLEMENTAIRE	3
LE PERIMETRE DU SEABB : POUR ASSAINISSEMENT	4
STATUTS.....	6
LE PERSONNEL	7
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
I <i>Présentation Générale du service</i>	8
1 Gestion du Service Public d'Assainissement Collectif.....	8
2 Structure générale du réseau collectif : les chiffres clés	9
3 Nombre de clients	12
4 Volumes assujettis – Volumes facturés	14
5 Le transport des effluents	16
6 Station d'épuration d'ARTIGUELOUTAN/NOUSTY.....	18
7 Station d'épuration de GER	24
8 Station d'épuration d'IBOS.....	28
5 Station d'épuration de Pontacq	32
6 Station d'épuration de Lembeye	37
7 L'énergie électrique.....	41
II <i>Indicateurs financiers de l'assainissement collectif</i>	42
1 Fixation des tarifs en vigueur	42
2 Prix du service de l'assainissement	44
3 Le prix de l'Assainissement.....	45
4 Prix eau assainie	46
5 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 : collecte	47
6 Les dépenses d'exploitation	48
7 Etat de la dette	48
8 Amortissements	48
III <i>Détail de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement</i>	49
1 Ex SMEAVO 64.....	49
2 IBOS.....	50
IV <i>Travaux d'investissement de l'assainissement collectif</i>	51
1 Travaux et études réalisés et payés en 2020.....	51
2 Recettes perçues en 2020	51
V <i>Travaux - Etudes et OBJECTIFS 2022</i>	52
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	53
VI <i>Présentation générale du service</i>	54
1 Création du SPANC	54
2 Communication et sensibilisation	54
VII <i>Exploitation du service</i>	55
1 Le Contrôle des assainissements non collectifs neufs : contrôle de conception réalisation	57
2 Le contrôle des assainissements non collectifs existants	61
3 Le service entretien des fosses et des bacs à graisses.....	63
VIII <i>Indicateurs Financiers de l'assainissement non collectif</i>	66
1 Recettes et Dépenses d'Exploitation	66
2 Recettes et dépenses d'Investissement	67
3 Etat de la dette	67
IX <i>objectifs de l'année 2022</i>	67

AVANT-PROPOS

CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service s'inscrit dans le cadre des textes suivants :

- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- La loi n°95-101 du 2 février 1995 qui organise l'information détaillée sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement
- Le décret 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu minimal des rapports annuels sur les services publics d'eau potable et d'assainissement.

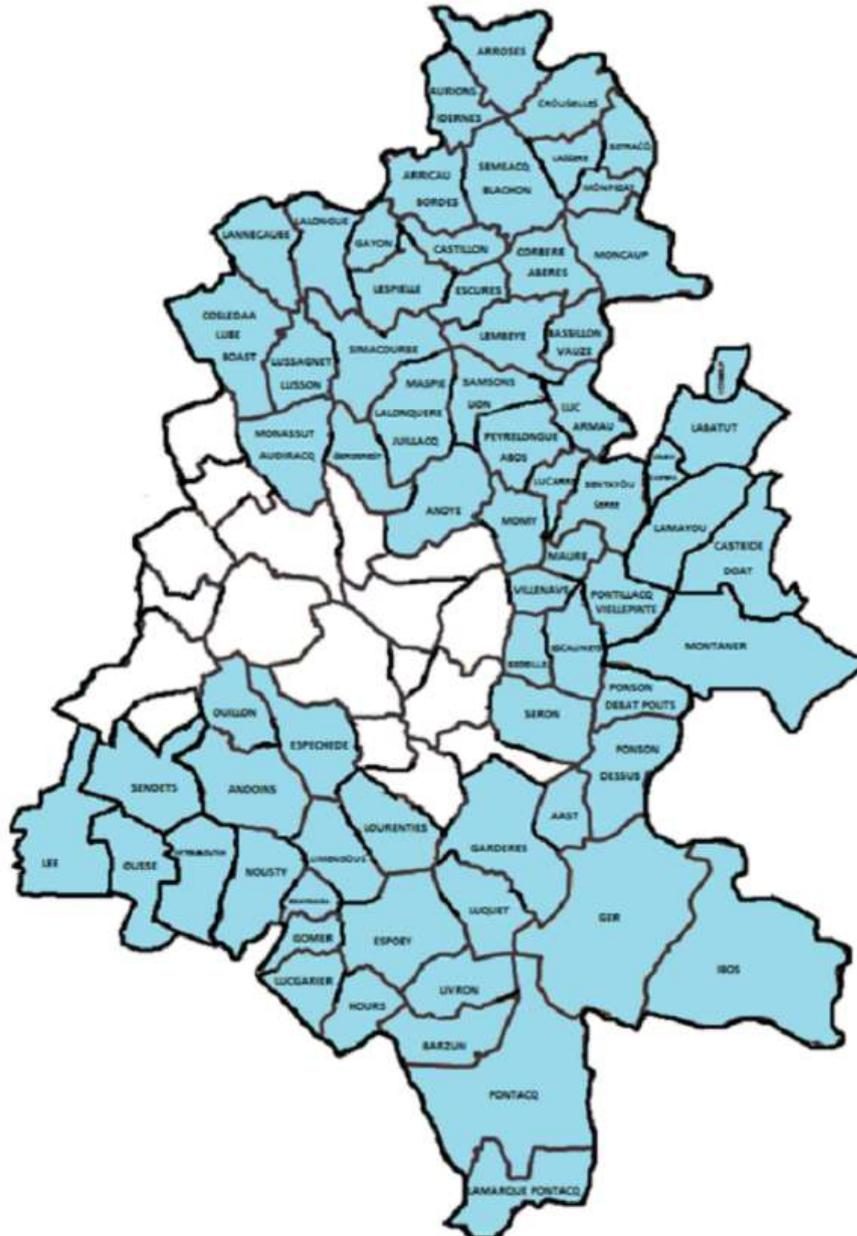
Il est fait obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. De ce fait, veuillez trouver ci-après le rapport relatif au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre.

Ces informations sont transmises aux collectivités adhérentes. Elles devront être présentées aux conseils municipaux et au conseil communautaire pour le 31 décembre 2018 au plus tard et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux lieux habituels.

LE PERIMETRE DU SEABB : POUR ASSAINISSEMENT

- Assainissement Non Collectif :

- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES en représentation substitution pour IBOS, LAMARQUE PONTACQ
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD EST BEARN pour les communes de NOUSTY, SOUMOULOU, LIMENDOUS, LOURENTIES, ESPOEY, HOURS, LUCGARIER, GOMER, LIVRON, BARZUN, AAST, GER, PONSON DESSUS, PONTACQ, ANOYE, ARRICAU-BORDES, ARROSES, AURIONS-IDERNES, BASSILON-VAUZE, BETRACQ, CASTILLON-LEMBEYE, CORBERE-ABERES, COSLEDAA-LUBE-BOAST, CROUSEILLES, ESCURES, GAYON, GERDEREST, LALONGUE, LANNECAUBE, LASSERRE, LEMBEYE, LESPIELLE, LUCARMAU, LUCARRE, LUSSAGNET-LUSSON, MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ, MOMY, MONASSUT-AUDIRACQ, MONCAUP, MONPEZAT, PEYRELONGUE-ABOS, SAMSONS-LION, SEMEACQ-BLACHON, SIMACOURBE, MORLAAS, SERRES MORLAAS, ANDOINS, OUILLON, ESPECHEDE, BEDEILLE.



- **Pour les compétences Collecte et Epuration des eaux usées :**

- ANDOINS, NOUSTY, SOUMOULOU, LIMENDOUS, ESPOEY, GOMER, LIVRON, BARZUN, GER, PONTACQ ET LEMBEYE, SERRES MORLAAS.
- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES en représentation substitution pour IBOS, LAMARQUE PONTACQ



Le présent **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** public d'eau potable est établi par le président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre. **Ce rapport retracera l'activité du SEABB.**

Historique :

- Le syndicat a étendu ses compétences au diagnostic, contrôle et gestion des systèmes d'assainissements autonomes et autonomes regroupés par délibération en date du 15 juin 2001.
- Le conseil syndical a accepté l'adhésion des communes de Lucgarier, Limendous, Lourenties et Hours au syndicat à la compétence assainissement autonome au 1^{er} janvier 2003 par délibération en date du 26 juin 2002.

Arrêté Préfectoral en date du 10 décembre 2002

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion des communes de GER et AAST au syndicat pour la compétence assainissement autonome par délibération en date du 28 septembre 2004.

Arrêté préfectoral en date du 15 mars 2005

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion de la commune de LABATMALE au syndicat pour la compétence assainissement autonome par délibération en date du 30 mars 2005.

Arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2005

- La communauté d'agglomération de Pau s'est substituée aux communes d'Idron, Lée, Ousse, Artigueloutan et Sendets à la compétence épuration des eaux usées par délibération en date du 12 décembre 2001.

Par délibération en date du 22 décembre 2004, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération PAU PYRENEES a décidé de doter la CDA, à titre facultatif de la compétence Assainissement Non Collectif.

- Par délibération en date du 15 mars 2006 la communauté d'agglomération fixe les conditions de retrait des 5 communes adhérentes : IDRON, LEE, OUSSE, SENDETS et ARTIGUELOUTAN au 31 décembre 2013. Une convention entre le SAPO et la CDAPP a été signée en date du 20 avril 2006. en attendant cette date, la CDAPP se substitue à ces 5 communes pour les 3 compétences : ANC, Epuration et Collecte.

- Le syndicat a étendu ses compétences à la mise en place du service entretien des fosses et des bacs à graisses, par délibération en date du 21 mars 2006.

Arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2006

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion de la commune d'Andoins au syndicat pour la compétence assainissement collectif (collecte et épuration) à compter du 1^{er} janvier 2009, par délibération en date du 19 octobre 2006.

Arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2007

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion de la commune de Ponson Dessus au syndicat pour la compétence assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2011, par délibération en date du 21 octobre 2010.

Arrêté préfectoral en date du 12 mai 2011

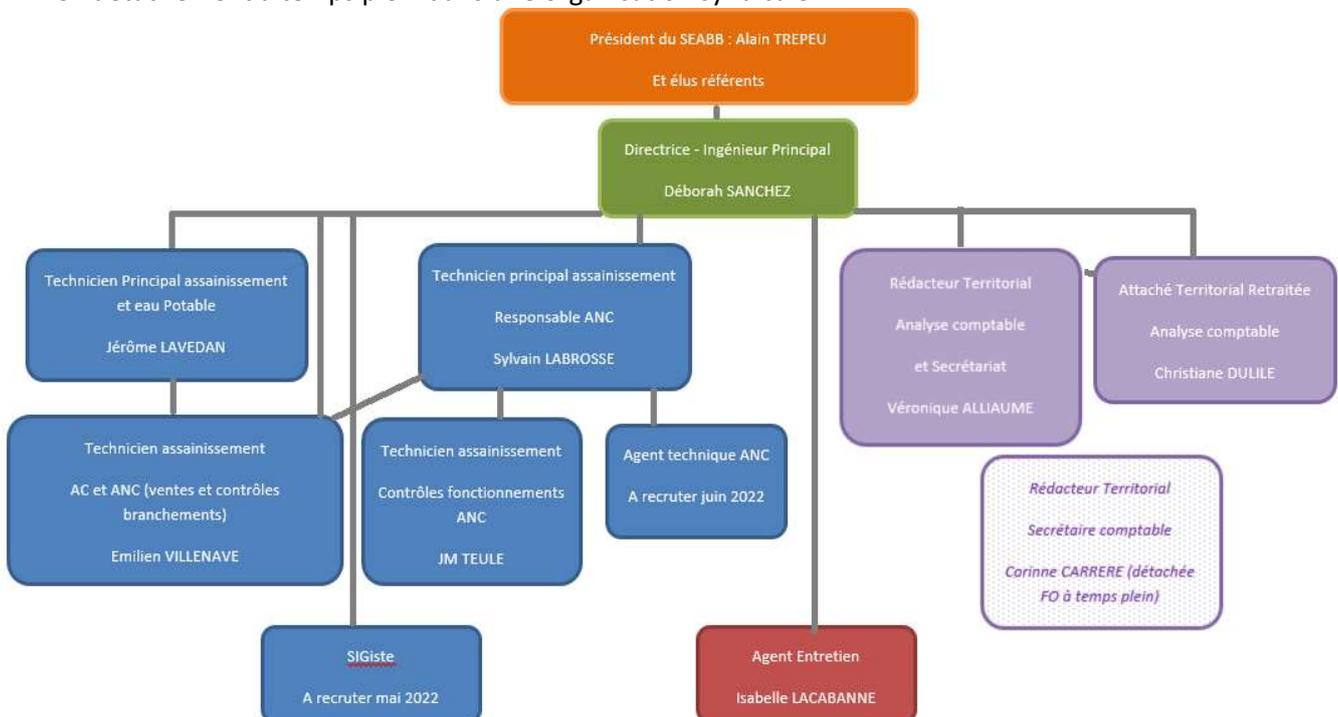
- Fusion du SAPO et du SIAEPVO au 1^{er} janvier 2013 par arrêté en date du 26/12/2012
- Arrêté d'extension du périmètre du 27 décembre 2013 pour adhésion d'IBOS.
- Arrêté inter préfectoral en date du 24 avril 2015 constatant la transformation en Syndicat à Vocation Multiple du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse et portant modification des statuts :
- Au 01/01/2018 : Les communes de Lamarque Pontacq et Pontacq adhèrent à la compétence Collecte
- Au 01/01/2018 : La communauté de communes du Pays de Nay prend la compétence assainissement et eau potable et se substitue donc de fait pour l'adhésion au SMEAVO., à la commune de Labatmale pour la compétence ANC et eau potable et à la commune de Saint Vincent pour la compétence eau potable.
- Dans le cadre de la réforme territoriale et afin de répondre aux prescriptions de l'arrêté du 28 décembre 2012, les syndicats de Lembeye, Crouseilles, des Enclaves et de Montaner ont fusionné pour former un seul syndicat à la carte.
- Au 01/09/2018 : les SMEAVO et SIAEPVBM sont fusionnés pour créer le SEABB : Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre.
- Au 01/01/2019 : la commune de Lamarque Pontacq adhère au SEABB pour la compétence ANC et pour la compétence Eau Potable
- Au 01/01/2020 : la CCNEB adhère au SEABB pour la compétence ANC pour les communes de Anoye, Arricau-Bordes, Arrosès, Aurions-Idernes, Bassillon-Vauzé, Bétraçq, Castillon-Lembeye, Corbère-Abères, Coslédée-Lube-Boast, Crouseilles, Escures, Gayon, Gerderest, Lalongue, Lannecaube, Lasserre, Lembeye, Lespielle, Luc-Armau, Lucarré, Lussagnet-Lusson, Maspie-Lalonquère-Juillacq, Momy, Monassut-Audiracq, Moncaup, Monpezat,

Peyrelongue-Abos, Samsons-Lion, Séméacq-Blachon, Simacourbe, Morlàas, S Espéchede, Bédeille.

- Au 01/01/2020 : la Communauté d’agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées prend la compétence au 01/01/2020 pour l’eau potable, l’assainissement collectif et l’assainissement non collectif et siègera au SEABB pour les communes de : Ibos, Lamarque Pontacq, Gardères, Séron, Luquet
- Au 01/01/2020 : la Communauté d’Agglomération de Pau Béarn Pyrénées prend la compétence eau potable au 01/01/2020 et siègera au SEABB pour les communes de : Lée, Ousse, Sendets, Artigueloutan
- Au 01/01/2020 : La commune de Lembeye adhère au SEABB pour la compétence assainissement collectif.
- Au 01/01/2020 : La communauté de communes du Pays de Nay récupère la compétence Eau Potable sur Labatmale et Saint Vincent et la compétence assainissement non collectif sur la commune de Labatmale.
- Au 01/01/2022 les communes de SERRES MORLAAS et de SAMSONS LION adhèrent au SEABB pour la compétence Assainissement Collectif

LE PERSONNEL

- Déborah SANCHEZ : Ingénieur Principal Territorial, directrice du SEABB.
- Christiane DULILE : secrétaire de Mairie pour 17h par semaine pour assurer le secrétariat général : depuis le 01/09/2018
- Véronique ALLIAUME : Rédacteur Territorial pour 28h/semaine pour assurer la partie administrative et comptable du SEABB depuis le 17/06/2021
- Jérôme LAVEDAN : Technicien principal Territorial (partie eau potable et assainissement collectif) : depuis le 01/05/2018
- Sylvain LABROSSE, Technicien Principal Territorial (partie assainissement)
- Emilien VILLENAVE, Adjoint Technique Territorial (partie assainissement)
- Jean Marie TEULE, Adjoint Technique Territorial (Partie Assainissement arrivé le 01/01/2020 reprise de compétence ANC de la CCNEB)
- Corinne CARRERE : Rédacteur Territorial au SMEAVO pour assurer le secrétariat comptable et administratif : en détachement à temps plein dans une organisation syndicale



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1 Gestion du Service Public d'Assainissement Collectif

Compétence Assainissement Collectif : collecte et épuration des eaux usées :

- la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ;
- l'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration ;
- le contrôle des raccordements au réseau public de collecte ;
- l'entretien des stations d'épurations, des postes et des réseaux d'assainissement collectif ;
- la réalisation des branchements au réseau de collecte des eaux usées ;
- l'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement
- la surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc.) ;
- choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires.

Il peut en outre :

- assurer, dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

(a) Partie SMEAVO 64

Au 01/01/2015, un nouveau contrat d'affermage SATEG est entré en vigueur pour une durée de 7 ans (31/12/2021).

(b) Partie IBOS

Un contrat d'affermage a été attribué à la SATEG pour 6 ans car celui sur le reste du SEABB se termine au 31/12/2021 et nous souhaitons mutualiser les deux.

(c) Partie Pontacq et Lamarque Pontacq

Une prestation de service a été signée avec la SATEG le 31/12/2017 pour l'exploitation des ouvrages et du réseau d'assainissement.

La durée de ce contrat est de 4 ans, il se termine donc au 31/12/2021 de même que les deux contrats d'affermage assainissement sur le reste du SEABB.

(d) Partie Lembeye

Une prestation de service a été signée avec la SATEG le 01/01/2020 pour l'exploitation des ouvrages et du réseau d'assainissement.

La durée de ce contrat est de 2 ans, il se termine donc au 31/12/2021 de même que les deux contrats d'affermage assainissement sur le reste du SEABB.

2 Structure générale du réseau collectif : les chiffres clés

Le réseau d'assainissement de la Vallée de l'Ousse se décompose en 5 secteurs formant chacun un ensemble *indépendant comportant un réseau de collecte et une station d'épuration associée.*

Secteur	1	2	3	4	5
Communes collectées (présent ou futur)	Espoey, Gomer, Soumoulou, Nousty, Limendous, Livron, Barzun	Ger	Ibos	Pontacq et Lamarque Pontacq	Lembeye
STEP	Artigueloutan/NOUSTY	Ger	Ibos	Pontacq	Lembeye
Capacité (EH)	6300	1200	3200	5000	1000

*EH : Equivalent Habitant

(a) Partie SMEAVO 64

Le réseau collectif d'assainissement, propriété du Syndicat, collecte les eaux usées des communes d'Andoins, Nousty, Soumoulou, Limendous, Ger, Gomer, Espoey, Barzun et Livron.

	2020	2021	Variation (20/21)
<u>Données techniques</u>			
Nombre de STEP	2	2	
Nombre de postes de relevage	21	21	0,00%
linéaire canalisation EU (ml)	73 379	73 379	
Capacité épuratoire existante (EH)	7 200	7 200	
Intervention débouchage	38	32	-15,79%
<u>Données clientèles</u>			
nombre de contrats - abonnés	2 411	2 463	2,16%
Volumes assujettis à l'assainissement en m3 après application des coefficients correcteurs	240 631	242 311	0,70%
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Quantité de boues évacuées en TMS	64,26	59,63	-7,21%
m3 épurés	451 821	450 075	-0,39%
nb ml hydrocurés	14 722	6 589	-55,24%
<u>Indicateurs qualitatifs</u>			
pourcentage de bilans conformes	100%	100%	

(b) **Partie IBOS**

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200081396-20221004-26_2022_10-DE

	2020	2021	Variation (20/21)
Données techniques			
Nombre de STEP	1	1	0,00%
Nombre de postes de relevage	10	10	0,00%
Linéaire canalisation EU (ml)	33 706	33 706	0,00%
Capacité épuratoire existante (EH)	2 400	3 200	Nouvelle STEP
Intervention débouchage	4		
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	1 202	1 203	0,08%
Volumes assujettis à l'assainissement en m3 après application des coefficients correcteurs	140 964	129 765	
Indicateurs quantitatifs			
Quantité de boues évacuées en TMS	0	0	2018 vidange lagunes
Volumes épurés en m3	161 452	122 445	-24,16%
MI hydrocurés	5 151	751	-85,42%
Indicateurs qualitatifs			
Pourcentage de bilans conformes	83%	100%	

(c) **Partie Pontacq et Lamarque Pontacq**

	2020	2021	Variation (20/21)
Données techniques			
Nombre de STEP	1	1	0,00%
Nombre de postes de relevage	3	3	Suppression PR Marquenave
Linéaire canalisation EU (ml)	27600	27600	0,00%
Capacité épuratoire existante (EH)	5 000	5 000	0,00%
Intervention débouchage	12		
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	1 324	1 348	1,81%
Volumes assujettis à l'assainissement en m3 après application des coefficients correcteurs	152 770	136 671	-10,54%
Indicateurs quantitatifs			
Quantité de boues évacuées en TMS	44,6	39,06	-12,42%
Volumes épurés en m3	620 912	578 368	-6,85%
ml hydrocurés	-	2 235	
Indicateurs qualitatifs			
pourcentage de bilans conformes	100%	100%	0,00%

(d) **Partie Lembeye**

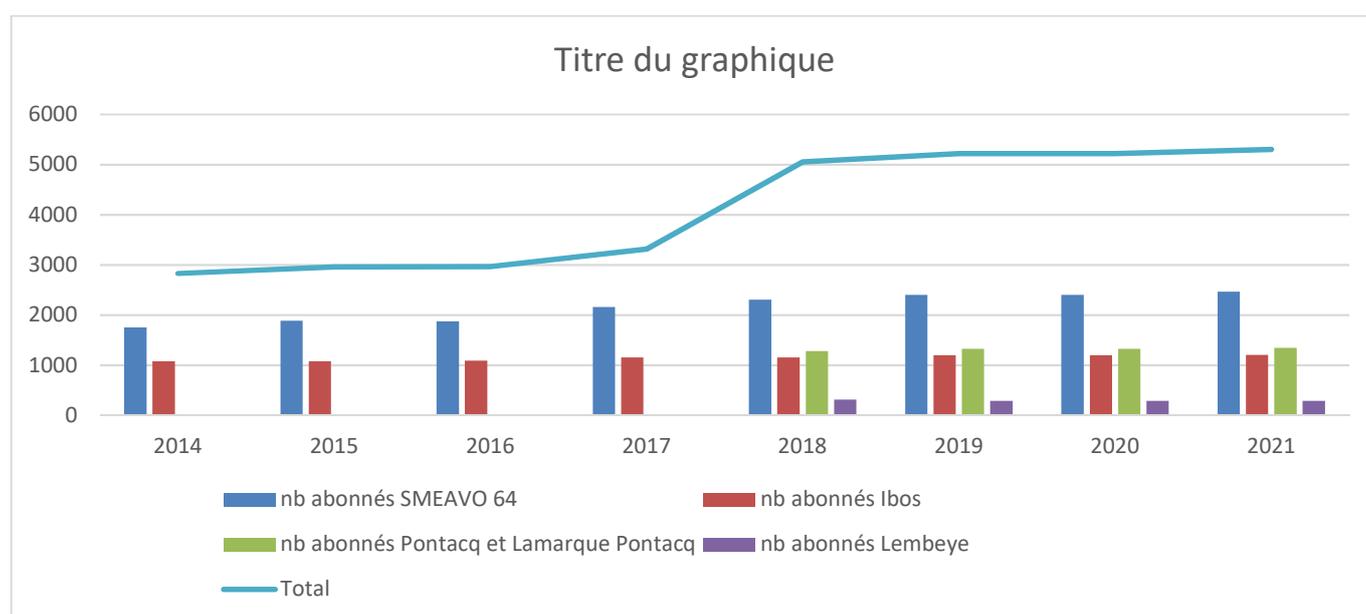
	2020	2021	Variation (20/21)
<u>Données techniques</u>			
Nombre de STEP	1	1	0,00%
Nombre de postes de relevage	4	4	
Linéaire canalisation EU (ml)	5 700	5 700	0,00%
Capacité épuratoire existante (EH)	1 000	1 000	0,00%
Intervention débouchage	3		
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de contrats - abonnés	292	292	
Volumes assujettis à l'assainissement en m3 après application des coefficients correcteurs	27 010	20 475	Période de relève
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Quantité de boues évacuées en TMS	0	0	0,00%
Volumes épurés en m3	59 704	54 749	-8,30%
MI hydrocurés	415	973	134,46%
<u>Indicateurs qualitatifs</u>			
Pourcentage de bilans conformes	100%	50%	Une NC sur NO3- (21mg/l au lieu de 19mg/l)

3 Nombre de clients

Le nombre d'abonnés se répartit comme suit :

clients/commune	2020	2021	Evolution 20/21
Andoins	137	144	5,1%
Barzun	257	263	2,3%
Espoey	232	235	1,3%
Ger	349	356	2,0%
Gomer	98	99	1,0%
Limendous	64	64	0,0%
Livron	106	107	0,9%
Nousty	421	440	4,5%
Soumoulou	741	755	1,9%
Total SMEAVO 64	2 405	2 463	2,4%
Ibos	1 202	1 203	0,1%
Total IBOS	1 202	1 203	0,1%
Pontacq	1 083	1 096	1,2%
Lamarque Pontacq	241	252	4,6%
Total PONTACQ	1 324	1 348	1,8%
Lembeye	292	292	0,0%
Total LEMBEYE	292	292	0,0%
Total	5 223	5 306	1,6%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nb abonnés SMEAVO 64	1753	1886	1 875	2 160	2 305	2 405	2 405	2 463
nb abonnés Ibos	1079	1079	1093	1 156	1 154	1 202	1 202	1 203
nb abonnés Pontacq et Lamarque Pontacq					1 284	1 324	1 324	1 348
nb abonnés Lembeye					313	292	292	292
Total	2832	2965	2968	3316	5056	5223	5223	5306



Les branchements par tranche sur la partie 64 :

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
ANDOINS	144	131	11	0	2
BARZUN	263	248	12	0	3
ESPOEY	235	215	17	0	3
GER	356	323	23	0	10
GOMER	99	95	4	0	0
LIMENDOUS	64	61	3	0	0
LIVRON	107	98	8	0	1
NOUSTY	440	410	27	0	3
SOUMOULOU	755	707	38	0	10
Répartition (%)	-	92,89	5,81	0	1,3
Total	2 463	2 288	143	0	32

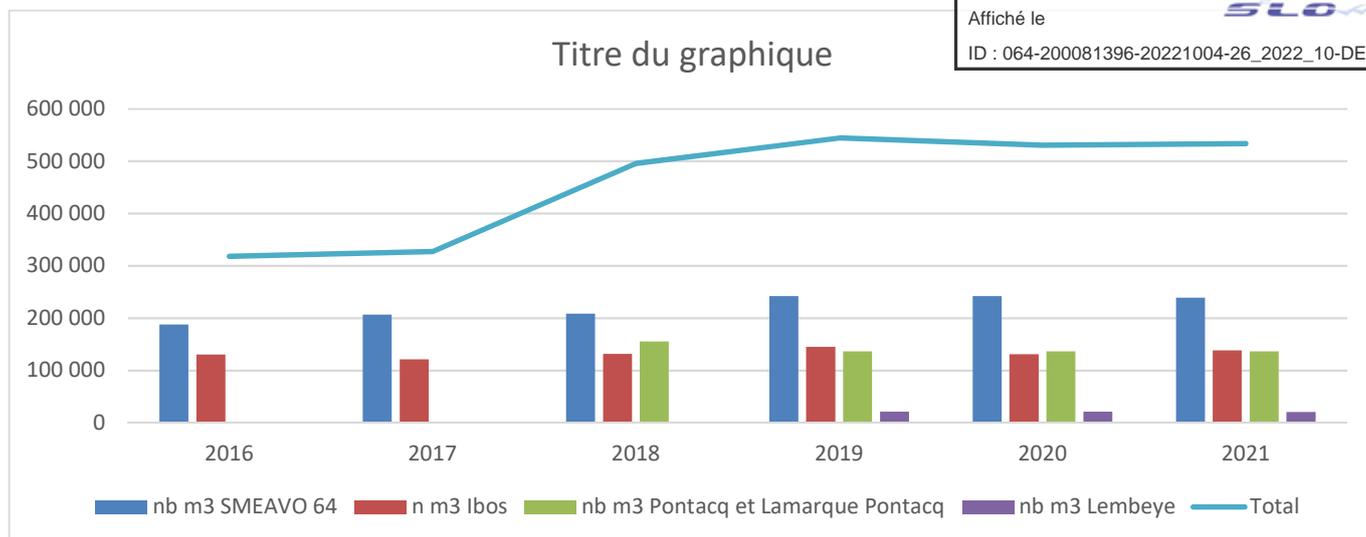
Les branchements par tranche sur IBOS

4 Volumes assujettis - Volumes facturés

Les volumes facturés aux abonnés se répartissent comme suit :

COMMUNES	2020			2021		
	CONSO 2020	nb j relève	Conso 365j	CONSO 2021	nb j relève	Conso 365j
Andoins	13 891	348	14 570	15 112	363	15 176
Barzun	23 904	399	21 867	25 458	364	25 517
Espoey	26 291	328	29 257	23 743	375	23 105
Ger	32 207	346	33 976	36 783	370	36 253
Gomer	9 623	348	10 093	8 793	373	8 609
Limendous	7 199	351	7 486	6 901	369	6 822
Livron	11 546	393	10 723	10 737	379	10 328
Nousty	48 630	407	43 612	45 542	370	44 972
Soumoulou	67 340	348	70 630	69 944	374	68 277
Total sur période de relève	240 631		242 214	243 013		239 059
Ibos	140 964	355	144 935	131 022	347	138 014
Total sur période de relève	140 964		144 935	131 022		138 014
Pontacq	138 648	419	120 779	116 196	367	115 563
Lamarque Pontacq	14 122	334	15 433	20 475	361	20 702
Total sur période de relève	152 770		136 212	136 671		136 265
Lembeye	27 010	463	21 293	20 602	366	20 658
Total sur période de relève	27 010		21 293	20 602		20 658
Total sur période de relève	561 375		544 654	531 308		533 996

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 20/21	conso (m3)/client 2021
nb m3 SMEAVO 64	187 663	206 347	208 635	242 214	242 214	239 059	-1,3%	97,06
n m3 Ibos	130 620	121 342	131 728	144 935	131 022	138 014	5,3%	114,72
nb m3 Pontacq et Lamarque Pontacq			155 361	136 212	136 212	136 265	0,0%	101,09
nb m3 Lembeye				21 293	21 293	20 658	-3,0%	75,40
Total	318 283	327 689	495 724	544 654	530 741	533 996	7,7%	100,98



Les volumes par tranche sur la partie 64 :

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
ANDOINS	15 135	11 738	2 938	0	459
BARZUN	25 048	20 804	3 960	0	284
ESPOEY	23 706	17 152	5 293	0	1 261
GER	36 185	25 502	9 548	0	1 135
GOMER	8 793	7 773	1 020	0	0
LIMENDOUS	6 903	6 117	786	0	0
LIVRON	10 737	8 519	2 089	0	129
NOUSTY	45 481	35 703	9 281	0	497
SOUMOULOU	70 232	56 756	12 391	0	1 176
Total de la collectivité	242 311	190 064	47 306	0	4 941
Consommation moyenne par type de branchement	98,38	83,07	330,81	0	154,41

Les volumes par tranche sur IBOS

5 Le transport des effluents

(a) Les canalisations

COMMUNES	Linéaire (ml)
SMEAVO	73 379
IBOS	33 706
Pontacq et Lamarque Pontacq	27 600
Lembeye	5 700
Total	140 385

(b) Les équipements de réseau

	LIEU	Equipement télésurveillé	Equipement surverse par contact	NOMBRE EH	Commentaires
SA NOUSTY	6480 DO SOUMOULOU Ch MATTETS	oui	oui	581	<2000EH
	6480 DO SOUMOULOU Cote Fontaine	oui	oui	1507	<2000EH
	6480 PR NOUSTY CAROSSERIE	oui	non	364	<2000EH
	6480 PR ESPOEY Bourg Neuf	oui	non	62	pas de trop plein
	6480 PR GOMER Rue chataigneraies	oui	non	46	pas de trop plein
	6480 PR SOUMOULOU Vétérinaires	oui	non	18	<2000EH
	PR SOUMOULOU Fauvettes	oui	non	20	pas de trop plein
	PR ZAC NOUSTY	oui	non	22	pas de trop plein
	poste de mise en charge de Soumoulou	oui	oui	2015	le trop plein ne fonctionne que lors des problèmes et interventions sur poste de relevage. Ce poste de Mise en charge va être repris en 2017/2018 lors du transfert des effluents de Livron Barzun sur la STEP de NOUSTY
	poste de mise en charge de Nousty	oui	oui	994	<2000EH. Le trop plein le trop plein ne fonctionne que lors des problèmes et interventions sur poste de relevage.
SA LIVRON	DO Livron (chemin de Hours)	oui	oui		
	DO Barzun (rue du Corps Franc Pommies)	oui	oui		
SA IBOS	DO gendarmerie	non	non		
SA PONTACQ	DO Foch			100	Ruisseau l'entercq
	DO Marquenave			80	Ruisseau de l'Ousse
	DO Moulin		oui	2650	Collecteur DN 1000mm => rejet dans l'Ousse
	DO Pyrénées			800	Réseau pluvial => Ruisseau de l'Ousse
	DO Lamarque	non	non	350	Réseau pluvial => Ruisseau Le Gasparou

(c) Les postes de relevages

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
ANDOINS	Puits mise en charge Andoins	0 m3/h	1 987	Non	Non
ANDOINS	Relevage d'Andoins beaux site	56 m3/h	2 012	Oui	Non
BARZUN	Relevage de Barzun 80 avenue Lasbordes - rue Aussère	33 m3/h	2 012	Oui	Non
ESPOEY	Relevage d'Espoey rue du bourg	0 m3/h	2 012	Oui	Non
GER	Relevage de Ger n°2 Chemin Marque Darre	20 m3/h	2 015	Oui	Non
GER	Relevage de Ger n°3 Chemin Penimat	20 m3/h	2 015	Oui	Non
GER	Relevage de Ger rue Gleysia - Salle polyvalente	75 m3/h	2 013	Oui	Non
GOMER	Relevage de Gomer rue des chataigneraies	20 m3/h	2 012	Oui	Non
LIVRON	Relevage de Livron chemin de la cote Capbat	33 m3/h	2 012	Oui	Non
LIVRON	Relevage de Livron plaine de l'Ousse - chemin de Hours - Principal	110 m3/h	2 012	Oui	Non
NOUSTY	Puit de décharge de Nousty rue du Corps Franc Pommies	0 m3/h	2 012	Non	Non
NOUSTY	Relevage de Nousty chemin des Grives Lotissement du prés du Roi	20 m3/h	2 012	Oui	Non
NOUSTY	Relevage de Nousty chemin du Cousseau - Carrosserie	12 m3/h	2 012	Oui	Non
NOUSTY	Relevage de Nousty ZA Nousty	26 m3/h	2 012	Oui	Non
SOUMOULOU	Puit de décharge de Soumoulou rue de Mattets	0 m3/h	2 012	Non	Non
SOUMOULOU	Relevage de Soumoulou 4 rue Levant (particulier M.JORGE)	14 m3/h	2 009	Non	Non
SOUMOULOU	Relevage de Soumoulou 60 avenue Lasborde - Hotel du Béarn	26 m3/h	2 012	Oui	Non
SOUMOULOU	Relevage de Soumoulou Lotissement des Sendidets Vétérinaire	22 m3/h	2 015	Oui	Non
SOUMOULOU	Relevage de Soumoulou Lotissement Saint Exupery	0 m3/h	2 016	Oui	Non
SOUMOULOU	Relevage de Soumoulou RD 817 Zac des Pyrénées Est Béarn	0 m3/h	2 015	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
IBOS	Relevage d'Ibos bois du commandeur	36 m3/h	1 994	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos Buala cabat (Nomades)	20 m3/h	2 004	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos centre commercial le Méridien	36 m3/h	1 991	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos chemin de l'Alette	25 m3/h	2 009	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos le Méridien N°2 Chemin d'Ours Conforama	45 m3/h	2 012	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos Lot. Lapassade	50 m3/h	1 992	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos N°1 ZAC	20 m3/h	2 007	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos rue Camille	61 m3/h	1 996	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos rue Charles Manciet	19 m3/h	1 991	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos rue de l'Industrie	100 m3/h	1 992	Oui	Non
IBOS	Relevage d'Ibos rue du Troumouse	-	2 016	Non	Non

Poste de refoulement	Dimensions	Débit pompe 1	Débit pompe 2	Trop plein	
PR Barzun	Ø 1,00 m	ND	14,7 m³/h	NON	OUI
PR Lemoine	Ø 1,00 m	19,3 m³/h	17,6 m³/h	NON	OUI
PR Garroutet	Ø 1,20 m	12,5 m³/h	12,35 m³/h	NON	OUI
PR Marquenave	Ø 1,40 m	22,70 m³/h	23,9 m³/h	OUI	OUI

Le PR Marquenave sera supprimé en 2021

Poste de relevage LEMBEYE	TP
PR ancienne STEP	oui
PR rue des canettes	oui
PR Salle des fêtes	oui
PR Point Vert	oui

6 Station d'épuration d'ARTIGUELOUTAN/NOUSTY

(a) Volumes traités et indicateurs

STEP membranaire de 6300 EH évolutive 9300 EH : en fonctionnement depuis avril 2014.

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2014
Capacité nominale (EH)	6000
Charge nominale (kg _{DBO5} /j)	360
Charge nominale (kg _{DCO} /j)	720
Débit nominal (m³/j)	1600
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description filière	Membranaire
Filière boues	Déshydratation et compostage
Milieu Récepteur	L'Ousse
Groupe électrogène	Non
Télesurveillance	Oui

Dossier d'autorisation : arrêté Préfectoral n° 201203760043 fixant les prescriptions relatives au système d'assainissement d'Artigueloutan / Nousty visé par la préfecture le 6 février 2012.

Normes de rejets à respecter :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	rendement minimum	ET/OU	Flux Maximal en sortie (kg/j)
Volume journalier	1600		m3/j			ET	
Pt	15	0.7	mg/l	OU	96	ET	1.5
MES	450	13	mg/l	OU	97	ET	27
DCO	720	52	mg/l	OU	94	ET	107
DBO5	360	17	mg/l	OU	96	ET	35
Azote Kjeldahl (N)	90	-	mg/l	OU	-	ET	-
Azote Global (NGL)	-	13	Mg/l		87	ET	27
Azote Ammoniacal NH4	-	2	mg/l	OU	-	ET	4

Normes de mesures à réaliser :

Paramètre	Nombre de mesures à réaliser
Volume journalier	365
Phosphore total (en P)	4
Nitrites (en N-NO2)	4
Nitrates (en N-NO3)	4
Matières en suspension	12
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	12
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	12
Azote Kjeldhal (en N)	4
Azote global (N.GL.)	4
Azote ammoniacal (en N-NH4)	4

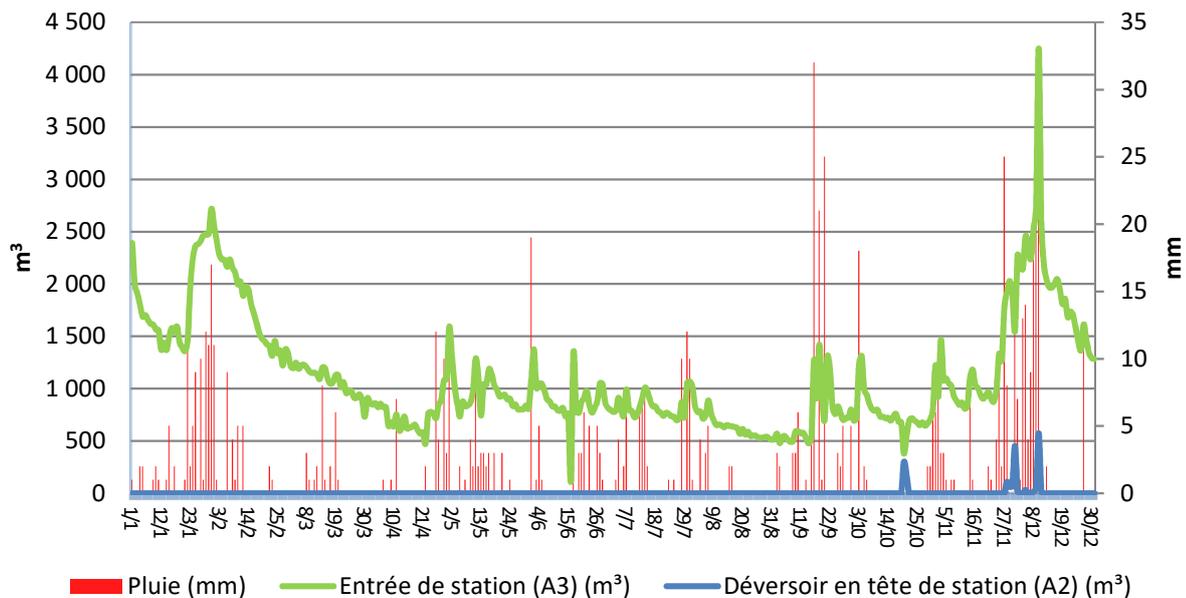
(b) Le traitement

Charge Hydraulique :

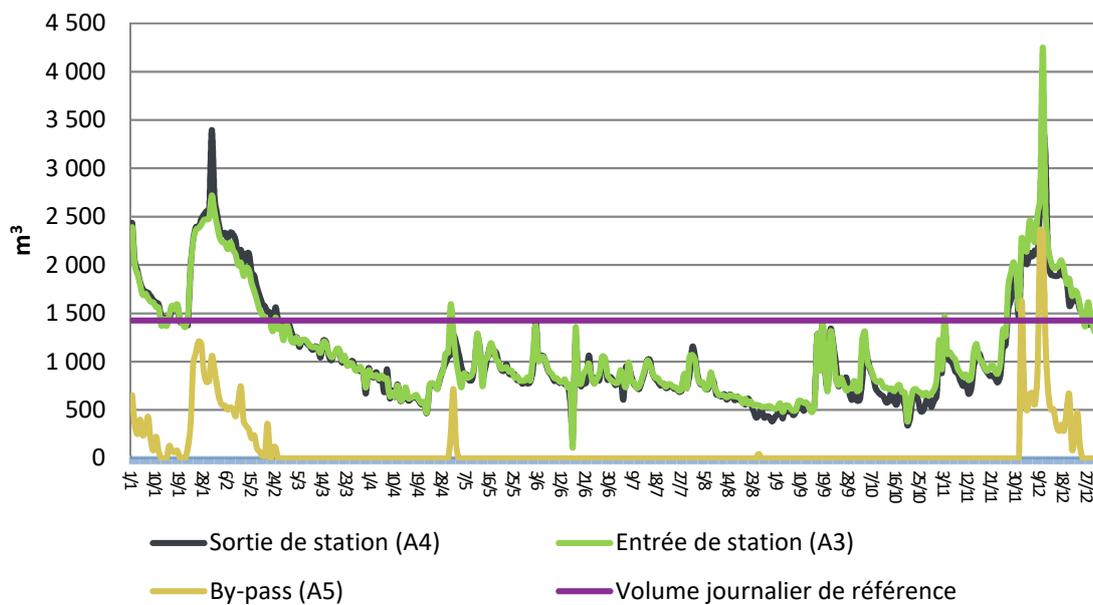
Volume m3	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% 20/21
ENTREE	166 514	219 971	254 948	239 979	358 027	368 910	402 944	407 243	1%
SORTIE	170 618	217 349	252 350	230 286	359 319	372 849	410 380	399 640	-3%
Déversoir en tête station	8 420	16 514	9 666	659	430	8 731	1 559	1 877	20%
BY-PASS				2	23 254	18 866	87 317	38 608	-56%
PLUIE	_	969	1 125	907	883	938	810	778	-4%

Le by pass a diminué car nous avons essayé de recalculer les débits depuis la suppression de la STEP de LIVRON. Un travail complémentaire sur ce sujet sera mené en 2022.

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



(c) Bilan de la station d'épuration

Les charges entrantes

	Charges			
	Charges de référence	Mini	Maxi	Moyenne
Débit journalier en entrée station (m3/j)	1 600	508	2260	1092
Charge en DCO (kg/j)	720	189	962	373
Charge en DBO5 (kg/j)	360	34	444	146
Charge en MES (kg/j)	450	67	548	191
Charge en NTK (kg/j)	90	40	52	45
Charge en P (kg/j)	15	4	5	4,4
Pluviométrie annuelle		778		

La charge de fonctionnement est la suivante :

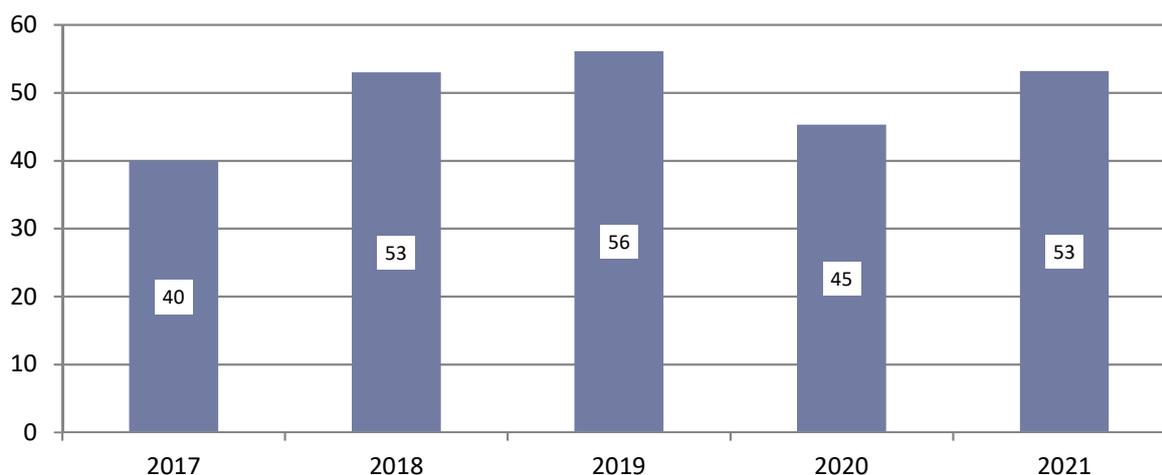
Noms des stations	2021	
	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO ₅
STEP de Nousty	68.3 %	51.8 %

Après traitement :**Charges et concentrations en sortie :**

	Débit journalier de référence (m3/j)	1 425	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	360															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		4		4		4		4		4
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4		4		4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		96,7	3,28	90,6	22	96,3	2,21	72,8	10,9	97,7	0,89	0,5	0,05	9,65	97	0,12
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		10		11		12		4		4		4		4		4
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		96,4	3,48	89,8	22,64	96	2,05	-	-	97,7	0,89	-	-	-	97	0,12
	Valeur rédhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-		-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0		0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		97	13	94	52	96	17	87	13	-	-	2	-	-	96	0,7
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		1		0		1		0		1
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0		0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-		Conforme
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(d) Devenir des sous-produits**Les boues**

Station	NOUSTY
Siccité des boues évacuées	15%
Quantité de boues produites (kg)	53 241
Quantité de boues évacuées (kg)	59 629
Destination	Centre de compostage de Pontacq
Chlorure ferrique (kg)	61 440
Polymères (kg)	1400
Acide Chlorhydrique (kg)	1 764
Javel (kg)	2 705

Boues produites par tonne de matière sèche par an**Sous produits :**

Nature	Destination	2020
Refus de dégrillage	décharge	14 400kg
Graisses	Par LABAT	0m3

Consommation électrique :

2019 : 563 521 kwh

2020 : 571 202 kwh

2021 : 540 043 kwh

(e) Bilan annuel :

Station d'épuration CONFORME

7 Station d'épuration de GER

(a) Volumes traités et indicateurs

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
 Reçu en préfecture le 06/10/2022
 Affiché le 
 ID : 064-200081396-20221004-26_2022_10-DE

Filtres plantés de roseaux suivi de fossés drainants

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2014
Capacité nominale (EH)	1200
Charge nominale (kg _{DBO5} /j)	72
Charge nominale (kg _{DCO} /j)	144
Débit nominal (m ³ /j)	180
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description filière	Filtres plantés de roseaux 3 étages
Filière boues	Lits plantés de roseaux
Milieu Récepteur	Le Lombré
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

Dossier d'autorisation : arrêté Préfectoral n° 2012172-0015

Normes de rejets à respecter :

Normes de rejets journaliers à respecter depuis le 01/01 jusqu'au 01/05 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	180		M3/j			
Phosphore total (en P)	2	2	mg/l	OU	-	-
Matières en suspension	108	30	mg/l	OU	95	-
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	144	90	mg/l	OU	89	-
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	72	25	mg/l	OU	94	-
Azote Kjeldhal (en N)	14	10	mg/l	OU	-	-
Azote global (N.GL.)	18	30	mg/l	OU	-	-

Normes de rejets journaliers à respecter depuis le 01/05 jusqu'au 01/11 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	0		M3/j			
Phosphore total (en P)	2	2	mg/l	OU	-	-
Matières en suspension	108	30	mg/l	OU	95	-
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	144	90	mg/l	OU	89	-
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	72	25	mg/l	OU	94	-
Azote Kjeldhal (en N)	14	10	mg/l	OU	-	-

Normes de rejets journaliers à respecter depuis le 01/11 jusqu'au 01/01 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	144		M3/j			
Phosphore total (en P)	2	2	mg/l	OU	0	-
Matières en suspension	108	30	mg/l	OU	95	-
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	144	90	mg/l	OU	89	-
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	72	25	mg/l	OU	94	-
Azote Kjeldhal (en N)	14	10	mg/l	OU	2	-
Azote global (N.GL.)	18	30	mg/l	OU	4	-

Nombres de mesures à réaliser :

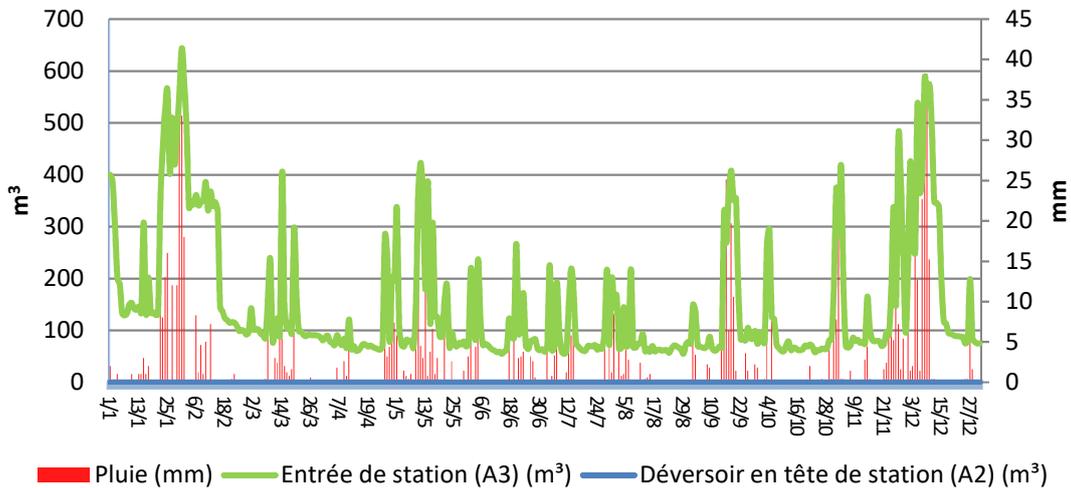
Paramètre	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	de mesures à réaliser
Volume journalier		M3/j			2
Phosphore total (en P)	-	mg/l	OU	-	2
Matières en suspension	-	mg/l	OU	-	2
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	-	mg/l	OU	-	2
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	-	mg/l	OU	-	2
Azote Kjeldhal (en N)	-	mg/l	OU	-	2
Azote global (N.G.L.)	-	mg/l	OU	-	2
Azote ammoniacal (en N-NH4)	-	mg/l	OU	-	2

(b) Le traitement

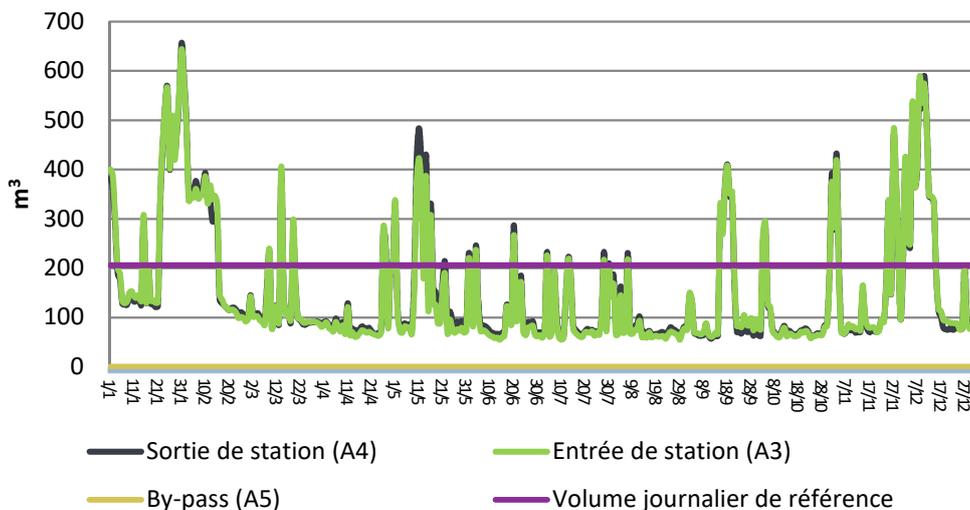
Les volumes sont :

Volume m3	2018	2019	2020	2021	évolution %
ENTREE	39 563	40 613	54 768	39 575	-28%
SORTIE	42 228	47 507	41 441	50 435	22%
PLUIE	883	982	810	778	-4%

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m3/j



Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m3/j



Le traitement :

	Entrée	Sortie
Débit journalier (m3/j)	85	55,5
Charge en DCO (kg/j)	80,11	2,05
Charge en DBO5 (kg/j)	41,29	0,12
Charge en MES (kg/j)	43,13	0,69
Charge en NTK (kg/j)	9,91	0,07
Charge en P (kg/j)	1,18	0,06

	Débit journalier de référence (m3/j)	180	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	72															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		2		2		2		2		2		2	-	-		2
	Nombre de mesures réalisées		2		2		2		2		2		2	-	-		2
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,4	18,3	97,1	36	99,7	2,75	40,3	93,1	99,3	1,75	0,5	0,05	91	94,5	1,44
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		1		2		2		1		2		1	-	-		1
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,4	18,3	97,1	36	99,7	2,75	40,3	93,1	99,3	1,75	-	-	-	94,5	1,44
	Valeur rédhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	-	-		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	30	89	90	94	25	-	30	-	10	-	-	-	-	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		0		0		0		0		0		0	-	-		0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-		0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-	-	-		Conforme
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(c) **Devenir des sous-produits et consommations**

Sous produits :

Nature	Destination	2021
Refus de dégrillage	Décharge	600 kg

Consommation électrique :

12 992 kwh

Consommation Réactifs :

Chlorure Ferrique : 648 kg

(d) **Bilan annuel :**

Depuis janvier 2017 la recirculation est à l'arrêt suite à un constat de mise en charge du filtre horizontal. Un contentieux est en cours.

Les résultats de la STEP ne sont pas satisfaisants en azote du fait de l'arrêt de la recirculation et du problème sur le second étage horizontal. La dénitrification ne se fait pas. Une expertise a été lancée en 2019. Nous avons rencontré un avocat en 2020 et lancé une procédure au tribunal administratif.

(a) Volumes traités et indicateurs

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2011
Capacité nominale (EH)	2400
Charge nominale (kg _{DBO5} /j)	144
Charge nominale (kg _{DCO} /j)	288
Débit nominal (m ³ /j)	360
Nature de l'effluent	Domestique pseudo séparatif
Description filière	Filtres plantés de roseaux et lagunage
Filière boues	Filtres plantés de roseaux
Milieu Récepteur	Le SOUY
Groupe électrogène	Non
Télesurveillance	Oui

Normes de rejets à respecter :

Arrêté du 21/06/2010

Nouvel arrêté du 23/09/2015 : n°2015-266-0002 (pour tenir compte de la création du by-pass)

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	rendement minimum	concentration rédhibitoire
Volume journalier	360		m3/j			
<i>Modif arrêté 23/09/15</i>	<i>432</i>		<i>m3/j</i>			
Pt	9	-	mg/l	OU	-	-
MES	216	100	mg/l	ET	80	150
DCO	288	125	mg/l	ET	60	250
DBO5	144	25	mg/l	ET	60	50
Azote Kjeldhal (N)	36	-	mg/l	OU	-	-

Les volumes traités

Les résultats proviennent du rapport annuel d'auto surveillance.

Volume m3	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	evolution %
ENTREE	292 236	173 014	166 199	140 047	191 242	202 031	192 169	-5%
SORTIE	150 227	129 146	126 153	134 939	181 104	181 463	161 452	-11%
BY-PASS	0	3 606	17 366	6737	26697	34592	29930	-17%
PLUIE	-	969	872	758	981	1010	845	-17%

Tous les volumes entrants et sortants de la STEP sont comptabilisés, il ne passe sur la STEP que ce qu'elle peut traiter.

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Après la création du by-pass de l'installation. En mai 2015 nous avons réglé par plage de temps le fonctionnement du poste d'entrée afin d'éviter le lessivage de la station et nous permettre de prendre le débit nominal à chaque fois que cela est nécessaire.



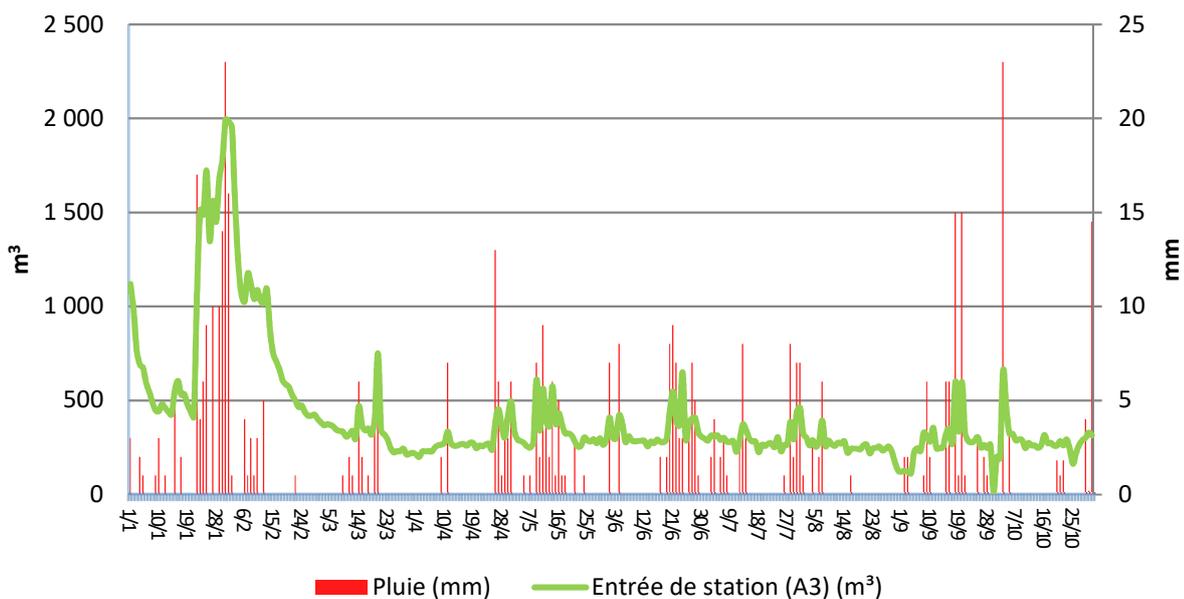
Un nouveau réglage a été apporté en avril 2016

(b) Le traitement

Les charges entrantes

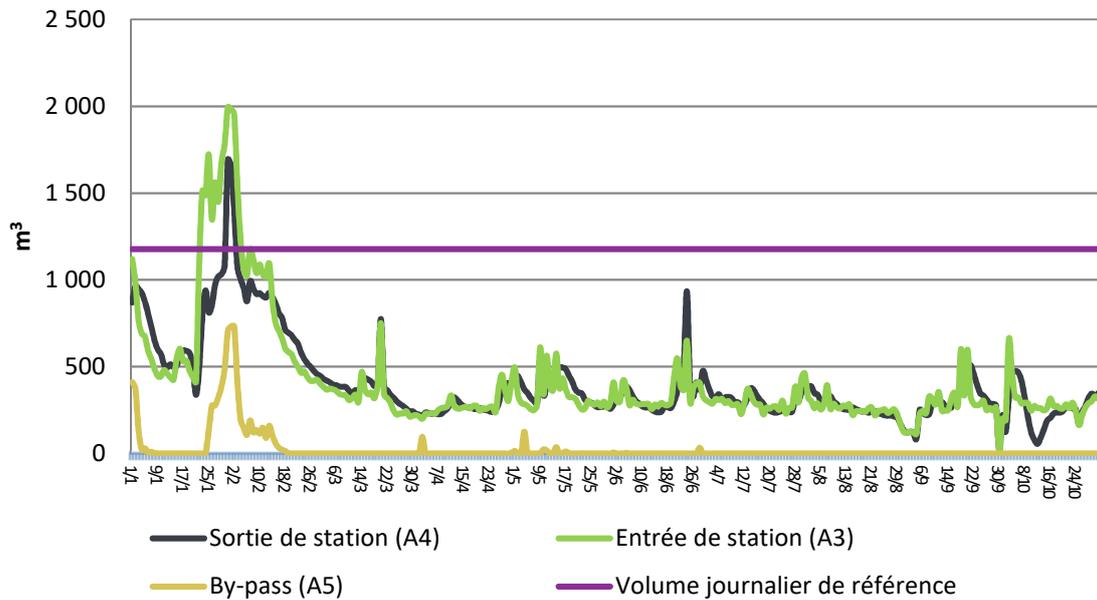
STEP IBOS	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2019	187.19%	87.05%
2020	138.06%	63.12%
2021	133.03%	66.88%

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Après traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



Les analyses :

	Charges	concentration (mg/l)					(ET/OU) rendement (%)			
		Charges de réf	conc° max	Mini	Maxi		Moy	conc° max	Mini	Maxi
Débit journalier en entrée station (m3/j)	432									
Pt	9	—	0,22	8,40	5,12	OU	—	13,43	98,57	46,00
MES	216	100	4,00	28,00	14,68	ET	80	66,98	98,24	93,21
DCO	288	125	15,00	59,00	45,36	ET	60	86,39	96,85	93,17
DBO5	144	25	1,50	21,00	4,25	ET	60	86,39	96,85	93,17
Azote Kjeldhal	36	—	7,14	37,10	21,46	OU	—	—	—	—
Azote global NGL	18	—	0,22	8,40	5,12		—	—	—	—

(c) **Devenir des sous-produits**

Les boues

Pas de boues évacuées en 2020

Sous-produits :

Nature	Destination	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Refus de dégrillage	Décharge	1290	1420	1630	240	220	730

Consommation électrique :

77 994 kwh

(d) **Bilan annuel :**

La STEP est conforme pour l'année 2020.

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 sortante (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	2,14	-	0 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	0 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

La station est sortie du précontentieux européen.

La STEP sera agrandie et le traitement amélioré sur 2022

5 Station d'épuration de Pontacq

(a) Volumes traités et indicateurs

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2020
Capacité nominale (EH)	5000
Charge nominale (kg_{DBO5}/j) : temps sec et temps de pluie	300
Charge nominale (kg_{Dco}/j)	480
Débit nominal (m³/j)	1500
Nature de l'effluent	Unitaire à 60%
Description filière	Filière boues activées et déphosphatation secondaire
Filière boues	Déshydratation mécanique
Milieu Récepteur	L'Ousse
Groupe électrogène	Non
Télesurveillance	Oui

Normes de rejets à respecter :

Autorisation de rejet :								
<i>Date d'application :</i>	22/01/2018	<i>Date d'échéance :</i>	31/12/2050					
<i>Date de début 1ère période :</i>	01-07	<i>2ème période :</i>	01-11					
<i>Méthode de calcul de la conformité du bilan 24h :</i>		<i>Niveau de rejet ou rendements</i>						
Niveau de rejet journalier								
Paramètre	Période 1				Période 2			
	FEntré kg/j	C max mg/l	R min %	F max kg/j	FEntré kg/j	C max mg/l	R min %	F max kg/j
Azote ammoniacal (en N-NH4)		2	70	3		4	70	16
Azote global (N.GL.)	75	15	70	22,5	75	15	70	60
Azote Kjeldhal (en N)								
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	300	15	95	22,5	300	25	80	100
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	600	60	90	90	600	125	75	500
Matières en suspension	450	35	90	52,5	450	35	90	140
Nitrates (en N-NO3)								
Nitrites (en N-NO2)								
Phosphore total (en P)	13	0,7	80	1	13	2	80	8
Volume journalier	1500				4000			

Les volumes traités

Les résultats proviennent du rapport annuel d'auto surveillance.

Volume m3	2020	2021	%
ENTREE	620 912	578 368	-7%
SORTIE	619 617	599 630	-3%
BY-PASS	4 168	2 483	-40%
PLUIE (Ibos)	1 008	1 096	9%

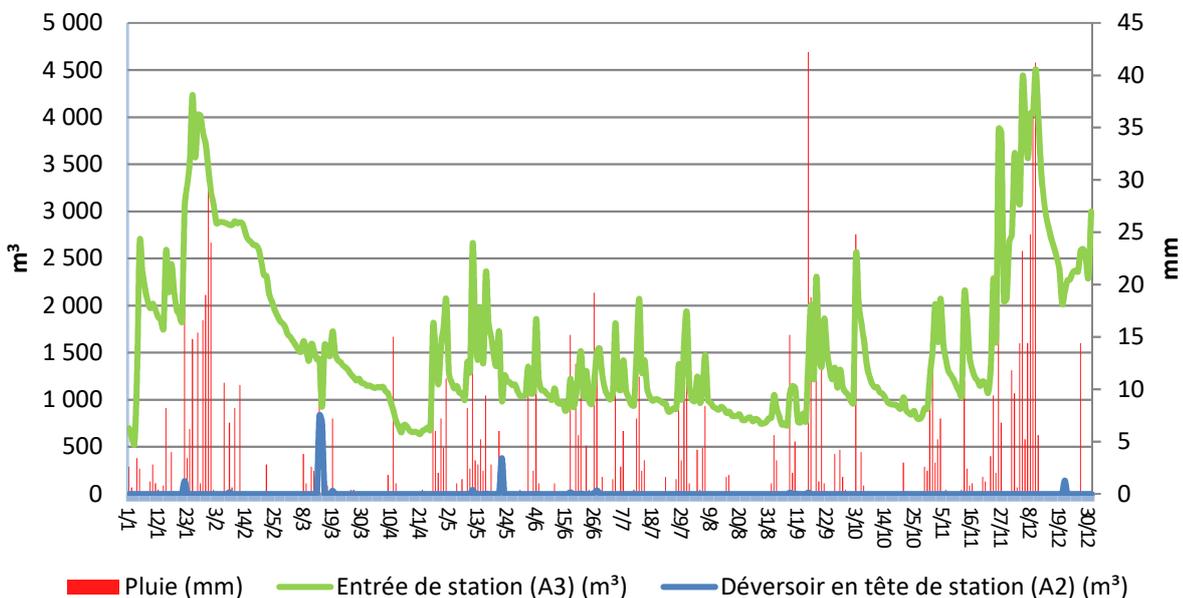
	Volumes annuels entrée	Volumes déversoir en tête de STEP	Volumes annuels déversoir des Moulins	Pluviométrie annuelle
2 019	366 949	274 856	161 452	981
2 020	620 912	4 168	57 260	1 008
2 021	578 368	2 483	76 139	1 096

(b) Le traitement

Les charges entrantes

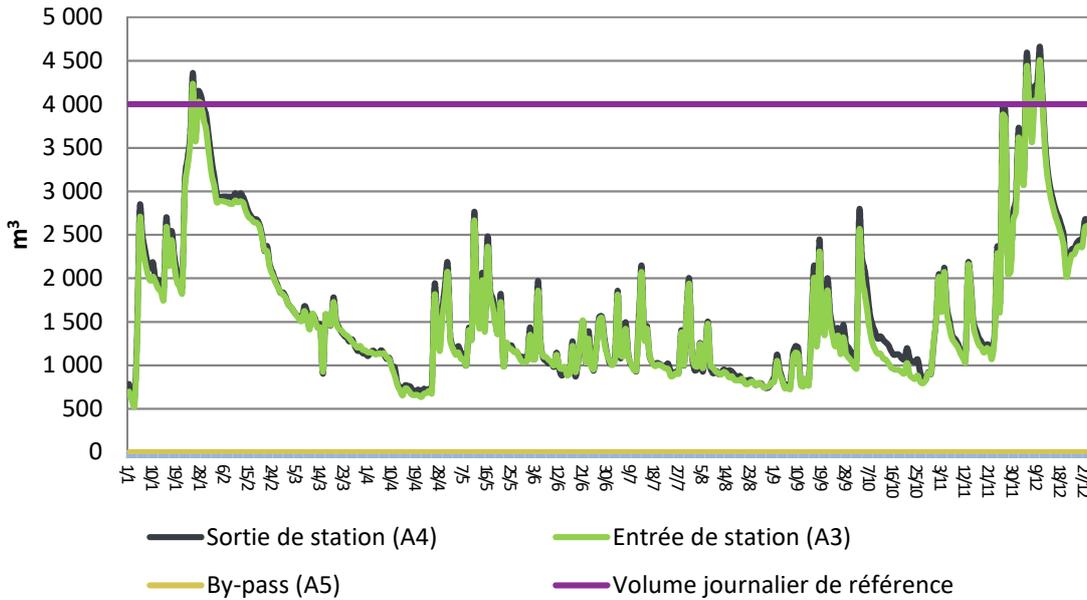
STEP IBOS	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2020	68%	36%
2021	101%	27%

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m3/j

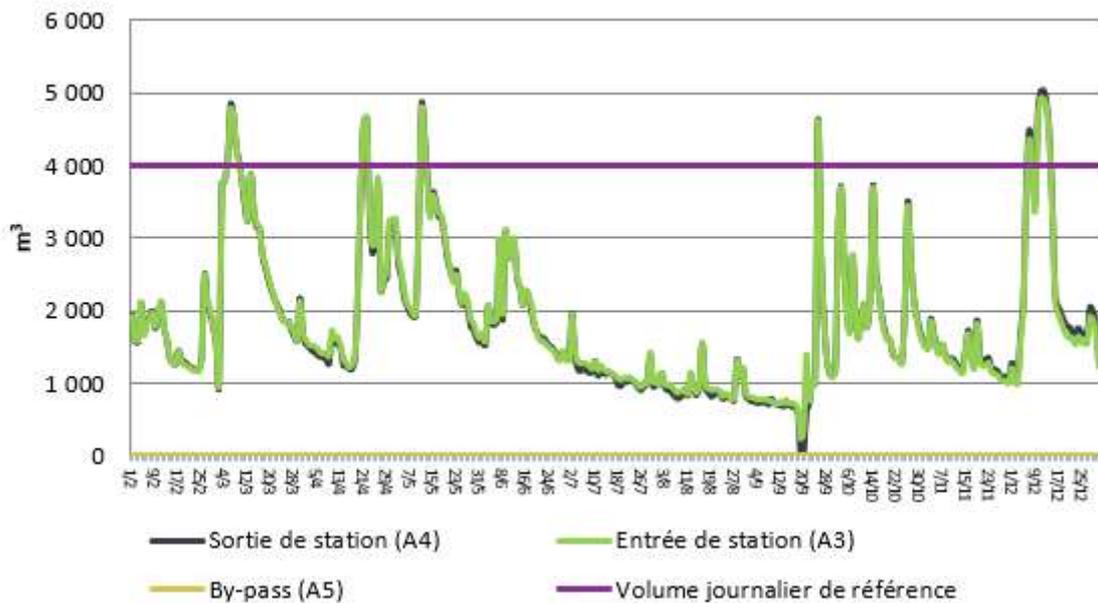


Après traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



	Capacité nominale	Flux max	Mini	Maxi	Moyenne	% STEP
Débit journalier (m3/j)	1500		730	3334	1625	
Charge en DCO (kg/j)	600	90	11	50,01	26,59	30%
Charge en DBO5 (kg/j)	300	22,5	1,1	5	2,44	11%
Charge en MES (kg/j)	450	90	0,73	3,33	1,62	2%
Charge en NTK (kg/j)	75	22,5	0,61	2,29	1,63	7%
Charge en P (kg/j)	13	1	0,09	5,41	1,31	131%

(c) **Devenir des sous-produits**

Les boues

Station	NOUSTY
Quantité de boues évacuées (TMS)	39.063
Destination	Centre de compostage de Pontacq

Sous-produits :

Nature	Destination	2021
Refus de dégrillage	Décharge	6950

Consommation électrique :

127 985kwh

(d) Bilan annuel :

	Débit journalier de référence (m3/j)	1 500	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	300															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		6		6		6	6	6	6	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98	1	86,4	16,58	94,2	1,5	90,2	2,1	95,8	0,83	0,5	0,05	0,9	74,4	0,73
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		6		5		6	5	5	6	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,9	1	86,4	16,58	94,2	1,5	90,2	2,1	-	-	-	-	-	74,4	0,73
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	80	103,33	85	21,67	70	15	-	-	3,33	-	-	80	1,57
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		1		0		1	0	0	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme	-	-		Conforme
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

6 Station d'épuration de Lembeye

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
 Reçu en préfecture le 06/10/2022
 Affiché le 
 ID : 064-200081396-20221004-26_2022_10-DE

(a) Volumes traités et indicateurs

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2017
Capacité nominale (EH)	1000
Charge nominale (kg_{DBO5}/j)	60
Débit nominal (m³/j)	330
Nature de l'effluent	Unitaire à 60%
Description filière	Disque Biologique + Décanteurs site d'évaporation et infiltration
Filière boues	Lits plantés de roseaux
Milieu Récepteur	Le Petit Lès
Groupe électrogène	Non
Télesurveillance	Oui

Autorisation de rejet :				
<i>Date d'application :</i>	5/23/2016	<i>Date</i>		
<i>Date de début 1ère période :</i>	01-01	<i>2ème</i>		
<i>Méthode de calcul de la conformité du bilan 24h :</i>		<i>Niveau</i>		
	Niveau de rejet journalier			
	Période 1			
Paramètre	FEntré kg/j	C max mg/l	R min %	F max kg/j
Azote ammoniacal (en N-NH4)		5		
Azote Kjeldhal (en N)	20	45		
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	60	35	60	
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	120	125	60	
Matières en suspension	90	35	50	
Nitrates (en N-NO3)		19		
Nitrites (en N-NO2)		1		
Phosphore total (en P)	3	3		
Volume journalier	206			

Les volumes traités

Les résultats proviennent du rapport annuel d'auto surveillance.

Volume m3	2020
ENTREE	59 704
SORTIE	58 796
SORTIE ZRV	23 668
PLUIE (Ibos)	1 143

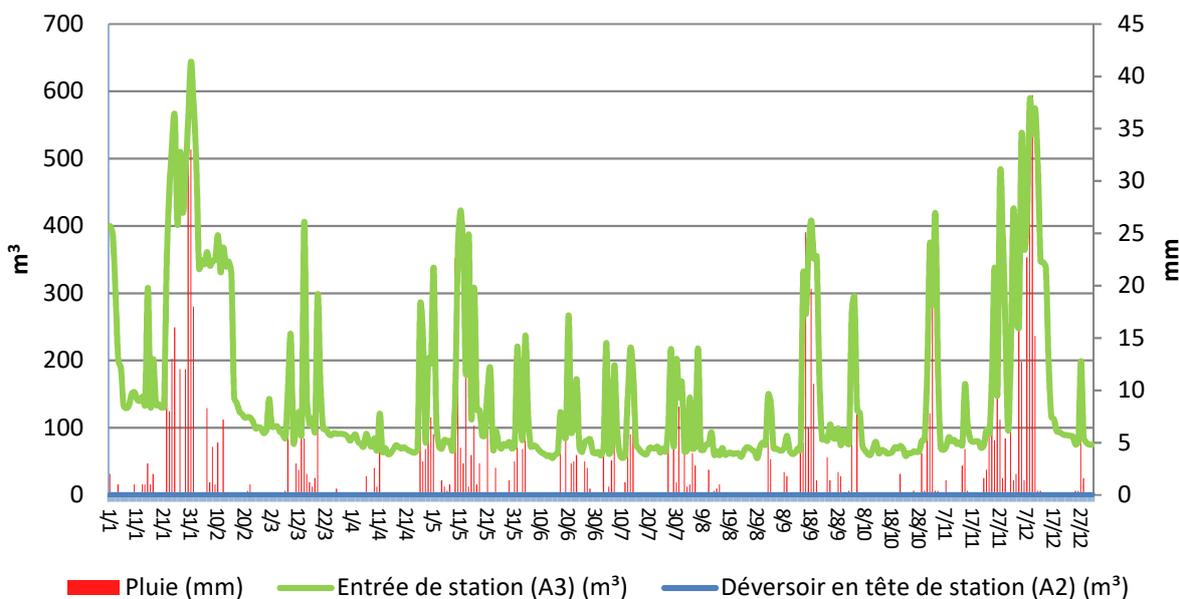
(b) Le traitement

Les charges entrantes

STEP LEMBEYE	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2021	96%	126%

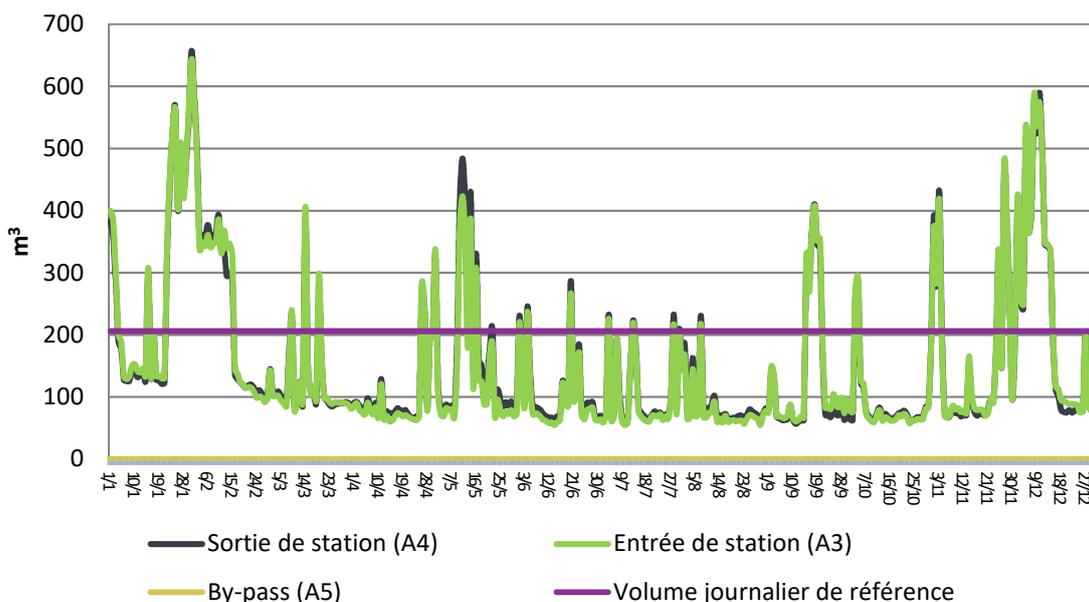
Les résultats proviennent du rapport annuel d'auto surveillance.

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m3/j



Après traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m3/j



	Charges	Concentration (mg/l)				Rendement (%)			
	Charges de réf (kg/j)	Conc° max	Mini	Maxi	Moy	Conc° max	Mini	Maxi	Moy
Débit journalier en entrée station (m3/j)	206								
Pt	3	3	0,96	1,00	0,98		44,04	93,78	68,91
MES	90	35	8,60	16,00	12,30	50	96,23	98,89	97,56
DCO	120	125	36,00	48,00	42,00	60	92,22	97,99	95,11
DBO5	60	35	3,00	4,00	3,50	60	97,84	99,53	98,69
NTK	20	45	1,88	2,52	2,20		92,54	97,94	95,24

(c) **Devenir des sous-produits**Les boues

Pas d'extraction de boues en 2021

Sous-produits :

Nature	Destination	2021
Refus de dégrillage	Décharge	600

Consommation électrique :

127 985kwh

(d) Bilan annuel :

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200081396-20221004-26_2022_10-DE

La station d'épuration est classée conforme à la directive ERU sur l'année 2020.

	Débit journalier de référence (m3/j)	206	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)		
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	60																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		1		1		1		-		1		1		1		1	
	Nombre de mesures réalisées		2		2		2		-		2		2		2		2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,6	12,3	95,1	42	98,7	3,5	-	18,6	95,2	2,2	0,9	0,36	16	68,9	0,98	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		2		2		2		-		2		2		2		2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		-	-	-	-	-	-	-	95,2	2,2	-	-	-	68,9	0,98		
	Valeur rédhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-		-		-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		-		0		0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		50	35	60	125	60	35	-	-	-	45	5	1	19	-	3	
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		0		0		0		-		0		0		0		0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		0		0	1	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		Conforme		Conforme		Non Conforme	Conforme
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Non conforme															

7 L'énergie électrique

(a) Détail consommation d'électricité ex SMEAVO 64

Consommation électrique en kWh	2018	2019	2020	2021
Bassin tampon de Soumoulou rue de Mattets	3 888	22 249	56 090	25 430
Puit de décharge de Nousty rue du Corps Franc Pommies	274	211	240	133
Relevage d'Andoins beaux site	2 535	3 349	5 285	3 820
Relevage de Barzun 80 avenue Lasbordes - rue Aussère	1 871	1 461	1 049	862
Relevage de Ger n°2 Chemin Marque Darre	703	763	724	1 327
Relevage de Ger n°3 Chemin Penimat	4 278	3 822	8 344	3 053
Relevage de Ger rue Gleysia - Salle polyvalente	3 932	3 602	4 169	3 444
Relevage de Gomer rue des chataigneraies	1 278	1 218	1 067	1 436
Relevage de Livron Chemin de Hours Ancienne STEP	19 243	26 572	27 647	28 413
Relevage de Livron chemin de la cote Capbat	464	461	369	303
Relevage de Nousty ch des Grives Lotissement du prés du Roi	494	605	524	593
Relevage de Nousty chemin du Cousseau - Carrosserie	9 311	10 210	13 294	10 890
Relevage de Nousty ZA Nousty	980	771	1 015	1 401
Relevage de Soumoulou 60 avenue Lasborde - Hotel du Béarn	1 374	341	540	130
Relevage de Soumoulou Lotissement Saint Exupery	- 249	87	251	204
Relevage de Soumoulou RD 817 Zac des Pyrénées Est Béarn	276	1 151	814	278
Relevage d'Espoey rue du bourg	1 023	1 035	1 230	791
Relevage Limendous Lot. Claverie-Lot. Sendidets Vétérinaire	277	262	1 874	307
Relevage Livron plaine de l'Ousse-chemin Hours beaux sites	9 749	10 537	7 255	9 036
Relevage principal Lembeye rte Maubourguet ch des canettes	- 2 125	10 456	5 354	18 457
STEP d'Artigueloutan - Nousty	450 601	563 521	571 202	540 053
STEP de Ger	12 533	15 556	15 712	12 992
STEP de Lembeye Route de Peyrelongue	12 551	0	0	0
Total	535 261	678 240	724 049	663 353

(b) Détail consommation d'électricité IBOS

Consommation électrique en kWh	2017	2018	2019	2020	2021
Relevage d'Ibos bois du commandeur	1 234	4 061	2 334	1 677	3 195
Relevage d'Ibos Buala cabat (Nomades)	5 837	5 726	6 098	- 21 832	2 304
Relevage d'Ibos centre commercial le Méridien	2 631	2 761	1 593	1 688	1 061
Relevage d'Ibos chemin de l'Alette	- 1 005	263	248	392	324
Relevage d'Ibos le Méridien N°2 Chemin d'Ours Conforama	2 676	5 717	9 042	20 410	16 873
Relevage d'Ibos Lot. Lapassade	3 348	10 316	707	10 709	4 044
Relevage d'Ibos n°1 ZAC rue du Troumouse	- 1 142	740	992	590	877
Relevage d'Ibos rue Camille	2 468	2 452	2 393	2 458	2 754
Relevage d'Ibos rue Charles Manciet	1 089	1 124	1 103	1 351	1 301
Relevage d'Ibos rue de l'Industrie	84 494	83 478	75 622	54 270	6 597
STEP d'Ibos	0	0	0	0	11 540
STEP d'Ibos	22 607	41 765	24 686	34 642	27 124
Total	124 237	158 403	124 818	106 355	77 994

II INDICATEURS FINANCIERS DE L'ASSAINISSEMENT

1 Fixation des tarifs en vigueur

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
 Le service est assujéti à la TVA.

(a) Partie ex SMEAVO 64

Un nouveau contrat d'affermage a été négocié au 01/01/2015.
 Le contrat a été confié à la société SATEG.

Les tarifs concernant la part de la société SATEG sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

PART FERMIERE	Part fixe (€)	De 0-6000 m3 (€/m3)
1 ^{er} janvier 2015	24	0.94
1 ^{er} janvier 2016	24.1	0.9441
1 ^{er} janvier 2017	24.22	0.9488
1 ^{er} janvier 2018	24.56	0.9618
1 ^{er} janvier 2019	24.98	0.9782
1 ^{er} janvier 2020	25.41	0.9941
1 ^{er} janvier 2021	26.04	1.0198
1 ^{er} janvier 2022 (nouveau contrat)	41.00	0.8700

Pour la part syndicale, elle est fixée par délibération du conseil syndical.

PART SYNDICALE	Part fixe (€)	De 0-6000 m3 (€/m3)
1 ^{er} janvier 2016	18.30	0.77
1 ^{er} janvier 2017	18.30	0.77
1 ^{er} janvier 2018	19.22	0.81
1 ^{er} janvier 2019	24.4	0.81
1 ^{er} janvier 2020	25.00	0.8400
1 ^{er} janvier 2021	25.50	0.8470
1 ^{er} janvier 2022 (nouveau contrat)	27.00	0.9100

(b) Partie IBOS

Un nouveau contrat d'affermage a été négocié au 01/01/2016.
 Le contrat a été confié à la société SATEG.

Les tarifs concernant la part de la société SATEG sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

PART FERMIERE	Part fixe (€)	De 0-6000 m3 (€/m3)
1 ^{er} janvier 2016	25.00	0.4383
1 ^{er} janvier 2017	25.10	0.4401
1 ^{er} janvier 2018	25.29	0.4433
1 ^{er} janvier 2019	25.7	0.4506
1 ^{er} janvier 2020	26.22	0.4597
1 ^{er} janvier 2021	26.73	0.4685
1 ^{er} janvier 2022 (nouveau contrat)	41.00	0.8700

Pour la part syndicale, elle est fixée par délibération du conseil syndical.

PART SYNDICALE	Part fixe (€)	De 0-6000 m3 (€/m3)
1 ^{er} janvier 2016	76.50	0.9775
1 ^{er} janvier 2017	36.00	1.12
1 ^{er} janvier 2018	36.00	1.17
1 ^{er} janvier 2019	33.00	1.265
1 ^{er} janvier 2020	34.00	1.293
1 ^{er} janvier 2021	34.00	1.3220
1 ^{er} janvier 2022 (nouveau contrat)	27.00	0.9100

Le but est que les abonnés au service assainissement paie la même chose quel que soit le contrat d'affermage car il y a solidarité sur le territoire.

(c) Partie Pontacq et Lamarque Pontacq

Pour ce système d'assainissement, nous sommes en prestation de service.

Le tarif de l'assainissement n'est fixé que par une part syndicale qui est fixée par délibération du conseil syndical.

	Part fixe (€)	De 0-6000 m3 (€/m3)
1 ^{er} janvier 2018	43.44	1.76
1 ^{er} janvier 2019	49.38	1.79
1 ^{er} janvier 2020	50.41	1.83
1 ^{er} janvier 2021	51.54	1.8668
1 ^{er} janvier 2022 (nouveau contrat)	41.00	0.8700

(d) Partie Lembeye

Pour ce système d'assainissement, nous sommes en prestation de service.

Le tarif de l'assainissement n'est fixé que par une part syndicale qui est fixée par délibération du conseil syndical.

	Part fixe (€)	De 0-6000 m3 (€/m3)
1 ^{er} janvier 2019	85.00	1.65
1 ^{er} janvier 2020	50.41	1.83
1 ^{er} janvier 2021	51.54	1.8668
1 ^{er} janvier 2022 (nouveau contrat)	27.00	0.9100

2 Prix du service de l'assainissement

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³ est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

COMMUNE	Modernisation du réseau de collecte : montant/m ³
2013	0,225
2014	0.230
2015	0.235
2016	0.24
2017	0.245
2018=2019=2020=2021- 2022	0.250

3 Le prix de l'Assainissement

(a) Année 2020

SEABB Assainissement	ex SMEAVO 64		IBOS		Pontacq et Lamarque Pontacq		Lembeye	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Tarifs part fermière								
abonnement	25,4100 €	27,9510 €	26,2200 €	28,8420 €				
m3	0,9941 €	1,0935 €	0,4597 €	0,5057 €				
Tarifs part Syndicale								
abonnement	25,0000 €	27,5000 €	34,0000 €	37,4000 €	50,41 €	55,45 €	50,41 €	55,45 €
m3	0,8400 €	0,9240 €	1,2930 €	1,4223 €	1,83 €	2,01 €	1,83 €	2,01 €
AEAG								
m3	0,2500 €	0,2750 €	0,2500 €	0,2750 €	0,25 €	0,2750 €	0,25 €	0,2750 €
m3						0,00 €		0,00 €
prix facture pour 120 m3	300,50 €	330,55 €	300,54 €	330,60 €	300,01 €	330,01 €	300,01 €	330,01 €
prix m3 pour 120 m3	2,50 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €
Prix du m3 HT et Hors redevances AEAG	2,254 €		2,255 €		2,250 €		2,250 €	
prix facture pour 90 m3	237,98 €	261,78 €	240,46 €	264,51 €	237,61 €	261,37 €	237,61 €	261,37 €
prix m3 pour 90 m3	2,644 €	2,91 €	2,672 €	2,94 €	2,640 €	2,90 €	2,640 €	2,90 €

(b) Année 2021

SEABB Assainissement	ex SMEAVO 64		IBOS		Pontacq et Lamarque Pontacq		Lembeye	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Tarifs part fermière								
abonnement	26,0400 €	28,6440 €	26,7300 €	29,4030 €				
m3	1,0198 €	1,1218 €	0,4685 €	0,5154 €				
Tarifs part Syndicale								
abonnement	25,5000 €	28,0500 €	34,0000 €	37,4000 €	51,54 €	56,69 €	51,54 €	56,69 €
m3	0,8470 €	0,9317 €	1,3220 €	1,4542 €	1,87 €	2,05 €	1,87 €	2,05 €
AEAG								
m3	0,2500 €	0,2750 €	0,2500 €	0,2750 €	0,25 €	0,2750 €	0,25 €	0,2750 €
m3						0,00 €		0,00 €
prix facture pour 120 m3	305,56 €	336,11 €	305,59 €	336,15 €	305,56 €	336,11 €	305,56 €	336,11 €
prix m3 pour 120 m3	2,55 €	2,80 €	2,55 €	2,80 €	2,55 €	2,80 €	2,55 €	2,80 €
Prix du m3 HT et Hors redevances AEAG	2,296 €		2,297 €		2,296 €		2,296 €	
prix facture pour 90 m3	242,05 €	266,26 €	244,38 €	268,81 €	242,05 €	266,26 €	242,05 €	266,26 €
prix m3 pour 90 m3	2,689 €	2,96 €	2,715 €	2,99 €	2,689 €	2,96 €	2,689 €	2,96 €

(c) Année 2022 : nouveau contrat affermage unique sur l'ensemble du SEABB

SEABB Assainissement	SEABB	
	Montant HT	Montant TTC
Tarifs part fermière		
abonnement	41,0000 €	45,1000 €
m3	0,8700 €	0,9570 €
Tarifs part Syndicale		
abonnement	27,0000 €	29,7000 €
m3	0,9100 €	1,0010 €
AEAG		
m3	0,2500 €	0,2750 €
m3		
prix facture pour 120 m3	311,60 €	342,76 €
prix m3 pour 120 m3	2,60 €	2,86 €
Prix du m3 HT et Hors redevances AEAG	2,347 €	
prix facture pour 90 m3	250,70 €	275,77 €
prix m3 pour 90 m3	2,786 €	3,06 €

4 Prix eau assainie

(a) Année 2020

SEABB Eau +Assainissement	ex SMEAVO 64		IBOS		Pontacq et Lamarque Pontacq		Lembeye	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
prix facture pour 120 m3	574,41 €	619,52 €	574,45 €	619,57 €	573,91 €	619,52 €	595,77 €	642,03 €
prix m3 pour 120 m3	4,79 €	5,16 €	4,79 €	5,16 €	4,78 €	5,16 €	4,96 €	5,35 €
prix facture pour 90 m3	462,06 €	498,18 €	464,55 €	500,92 €	461,69 €	497,78 €	471,63 €	508,26 €
prix m3 pour 90 m3	5,134 €	5,54 €	5,162 €	5,57 €	5,130 €	5,53 €	5,240 €	5,65 €

(b) Année 2021

SEABB Eau +Assainissement	ex SMEAVO 64		IBOS		Pontacq et Lamarque Pontacq		Lembeye	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
prix facture pour 120 m3	581,20 €	626,92 €	581,24 €	626,96 €	581,20 €	626,92 €	602,68 €	649,58 €
prix m3 pour 120 m3	4,84 €	5,22 €	4,84 €	5,22 €	4,84 €	5,22 €	5,02 €	5,41 €
prix facture pour 90 m3	467,51 €	504,12 €	469,84 €	506,67 €	467,51 €	504,12 €	477,33 €	514,47 €
prix m3 pour 90 m3	5,195 €	5,60 €	5,220 €	5,63 €	5,195 €	5,60 €	5,304 €	5,72 €

(c) Année 2022

SEABB Eau +Assainissement	ex SMEAVO 64		Lembeye	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
prix facture pour 120 m3	593,86 €	640,54 €	615,64 €	663,52 €
prix m3 pour 120 m3	4,95 €	5,34 €	5,13 €	5,53 €
prix facture pour 90 m3	481,56 €	519,32 €	499,59 €	538,35 €
prix m3 pour 90 m3	5,351 €	5,77 €	5,551 €	5,98 €

5 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 : collectif

(a) Les Recettes du SEABB

Imputation	Nature de la recette	BUDGET	
		Collecte	
		CA réalisé	Engagements
TOTAL 64	Charge de personnel	0,00	
70128	Recettes vente eau assainie	538 714,65	376 740,52
704	PFAC	182 278,53	
7087	Remboursement de frais salaires	7 951,65	
TOTAL 70	Vente de produits	1 105 685,35	
741	Primes d'épuration	55 917,00	
TOTAL 74	Subventions d'exploitation	55 917,00	
752	Antennes réservoirs		
7588	Recettes réhabilitations ANC	38 614,45	34 476,00
TOTAL 75	Autres produits de gestion	73 090,45	
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	7 463,43	
778	Remboursements GROUPAMA et avocat	500,00	
TOTAL 77		7 963,43	
777	Quote-part des subv	218 968,00	
7811	Rep sur amort des immo (écritures Tréso lors de la régul)	24 992,00	
TOTAL 042		243 960,00	
TOTAL		1 486 616,23	

(b) Les recettes de la collectivité et du délégataire pour le SEABB

	Année 2021		Année 2020	
	Part SEABB	Part SATEG	Part SEABB	Part SATEG
AC ex SMEAVO	248 640,27 €	285 362,24 €	263 220,19 €	301 710,64 €
AC IBOS	204 198,65 €	91 445,09 €	206 082,01 €	90 186,53 €
AC PONTACQ	317 645,68 €	—	343 572,88 €	—
AC LEMBEYE	53 560,23 €	—	65 479,34 €	—
	824 044,83 €	376 807,33 €	878 354,42 €	391 897,17 €

6 Les dépenses d'exploitation

Imputation	Nature de la dépense	BUDGET	
		Collecte	
		CA réalisé	Engagements
TOTAL 011	charges à caractère général	397 635,97	
TOTAL 012	Charges de personnel	0,00	
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	65 754,94	
TOTAL 66	Charges financières	140 226,82	
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	3 433,50	
TOTAL 68	Dotations aux dépréciations (1ère fois)	2 599,02	
TOTAL 042	Dotation aux amortissements et provisions dont sortie inventaire	1 622 982,17	
TOTAL		2 232 632,42	

7 Etat de la dette

Année	Capital	Remb Capital	Remb Intérêts	Total annuité	Capital restant du
2021 Emprunts	5 400 575.66	218 074.96	113 387.72	331 462.68	5 182 500.70
2021 Avance remboursable	81 195.41	102 581.33	0.00	12 581.33	68 614.08

8 Amortissements

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2021 s'élèvent à : 850 388€.

III DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

1 Ex SMEAVO 64

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	62,21%	11
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		69,373	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		111,511	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	61,75%	11
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		68,86	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		111,511	
Total Partie B :		22	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	11,52	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		12,84	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		111,511	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		0	
VALEUR DE L'INDICE		37	

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :			15
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	68,42%	11
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		23,06	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		33,703	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	98,21%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		33,1	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		33,703	
Total Partie B :			26
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	20,56%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		6,93	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		33,703	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :			50
VALEUR DE L'INDICE			91

IV TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 Travaux et études réalisés et payés en 2020

Imputation	Nature de la dépense	BUDGET
		Collecte
TOTAL 21	Immobilisations corporelles	15 582,00
4582	Travaux compte tiers -Pontacq	27 784,09
TOTAL 45	Travaux pour le compte d'un tiers	27 784,09
2315-74	Transit Livron Nousty - lot 1 : réseau	1 362,50
2315-76	Petits travaux d'investissements nécessaires à l'exploitation	15 620,00
2315-81	Station d'épuration de PONTACQ	78 003,13
2315-83	Station d'épuration d'Ibos	938 136,42
2315-84	Marché à bons de commandes 2018-2022	44 665,71
2315-86	Restructuration réseau de Pontacq	563 338,79
2315-87	Assistance étude DSP	2 672,97
2315-89	Lembeye	25 451,72
2315-90	Rue J Peyre Lembeye	53 076,11
2315-94	Réhabilitation EU Lamarque Pontacq	344,00
2315-96	Restructuration et renouvellement réseau	31 330,80
2315-828	Déplacements et petits travaux	
2315-841	Étude pour avenant DSP	
2315-844	Renouvellement 2019 2020 ex SMEAVO	
2313-845	Locaux SEABB*	239 349,42
2315- 846	Renouvellement AEP Pontacq	
2315-847	Sécurisation des réservoirs	
2315- 849	Travaux 2020 - Espoey	
2315-851	Renouvellement réseau 2021 VBM	
2315-853	Renouvellement réseau Ponson-Dessus	
2315-854	Marché à bon de commande 2021-2024	
2315- 856	Réseau de Pontacq 2022-2025	
TOTAL 23	Immobilisations en cours	1 993 351,57

2 Recettes perçues en 2020

Imputation	Nature de la recette	BUDGET
838-1311	Réhabilitation des réservoirs	
75-13111	Réhabilitation réseau	91 536,30
77-13111	Etude faisabilité Ibos	3 249,50
81-1313	STEP Pontacq	25 908,00
81-13111	TEP Pontacq	163 859,55
83-13111	STEP Ibos	245 267,54
83-1313	STEP Ibos	74 946,01
86-1313	Restructuration réseau Pontacq	104 930,46
86-13111	Restructuration réseau Pontacq	146 173,09
88-13111	Restructuration réseau Pontacq	111 401,40
TOTAL 13	Subventions	967 271,85

V TRAVAUX - ETUDES ET OBJECTIFS 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200081396-20221004-26_2022_10-DE

n° op	Intitulé	RAR 2021	2022
4581-1000	Opération pour compte de tiers : pluvial Pontacq	12 000,00	65 000,00
2031-95	AMO pour DSP Collecte	1 500,00	0,00
2315 - 10	Test inspection Vidéo lotisseurs et autres (Pontacq et autres compléments)	0,00	4 000,00
2315-38	Caméra pour SEABB (Pontacq et autres compléments)	0,00	8 000,00
2315-59	Espoey-chemin de Larrecq	0,00	10 000,00
2315-74	Transit Livron Nousty lot1	4 500,00	0,00
2315-76	Petits travaux d'investissements nécessaires à l'exploitation	30 000,00	30 000,00
2315-79	Transit Livron Nousty lot2	2 000,00	0,00
2315-80	Transit Livron Nousty lot3	2 000,00	0,00
2315-81	Station d'épuration de Pontacq	10 000,00	15 000,00
2315-83	Station d'épuration d'Ibos	90 000,00	100 000,00
2315-84	Marché à bons de commandes 2018-2022	100 000,00	100 000,00
2315-86	Travaux restructuration du réseau de PONTACQ TC1-2-3	300 000,00	150 000,00
2315-89	Solde opération Lembeye réhabilitation	-	
2315-90	Travaux Lembeye - Rue Joseph Peyré	65 000,00	10 000,00
2315-91-1	Marché à bon de commandes 2022-2025 : commande 2022-5	0,00	100 000,00
2315-91-2	Marché à bon de commandes 2022-2025 : commande 2022-6	0,00	50 000,00
2315-92	Actualisation du schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales (Lembeye-serres Morlaàs)	0,00	90 000,00
2315-93	Schéma directeur des eaux pluviales	0,00	300 000,00
2315-94	Réhabilitation de réseau EU Lamarque Pontacq : commande 2022-2	119 000,00	86 000,00
2315-96	Restructuration et renouvellement de réseau EU Pontacq T4-5-6-7	150,00	350 000,00
2315-97	Barzun - rue du corps Franc Pommies réhabilitation : commande 2022-3		300 000,00
2315-98	Soumoulou - Lotissement des Anémones et rue de l'Ousse : commande 2022-4		300 000,00
2315-99	Lembeye rue de la Gare : commande 2022-1		40 000,00
2313-845	30% du marché siège social	135 000,00	40 000,00
TOTAL COLLECTE (HT)		871 150 €	2 148 000 €
		3 019 150 €	

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Filière prioritaire

SOMMAIRE

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	53
VI <i>Présentation générale du service</i>	<i>54</i>
VII <i>Exploitation du service</i>	<i>55</i>
VIII <i>Indicateurs Financiers de l'assainissement non collectif</i>	<i>66</i>
IX <i>objectifs de l'année 2022.....</i>	<i>67</i>

VI PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1 Création du SPANC

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à savoir :

- Création d'un service public d'assainissement non collectif ou **SPANC**, géré financièrement comme un service à caractère industriel et commercial.
- Délimitation par les communes des zones qui relèvent de l'ANC et du collectif : **Etude dite de « Zonage »**.
- Mise en place par les communes avant le 31 décembre 2005 du **contrôle des installations d'ANC** comprenant le contrôle technique de conception – réalisation mais aussi, le contrôle périodique de son entretien et de sa bonne exploitation.

Le syndicat d'assainissement a étendu ses compétences au diagnostic, contrôle et gestion des systèmes d'assainissements autonomes et autonomes regroupés par arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2001.

De ce fait, le syndicat d'assainissement est devenu un syndicat à la carte et ses statuts ont été modifiés.

Le Syndicat a étendu ses compétences à la mise en place du service entretien des fosses et des bacs à graisses, par délibération en date du 21 mars 2006. 4 contrats de 2 ans chacun ont déjà été passés avec des entreprises privées.

Le Syndicat a étendu ses compétences à la prise de compétence de la réhabilitation des Assainissements non collectifs, par délibération en date du 21 octobre 2010.

Depuis, nous avons lancé un programme de réhabilitation des ANC sur 3 ans en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- 2014 : 55 réhabilitations
- 2015 : 45 réhabilitations
- 2016 : 45 réhabilitations
- 2017 : 45 réhabilitations
- 2018 : 33 réhabilitations

2 Communication et sensibilisation

Dès la création du service Assainissement Non Collectif, la priorité avait été donnée à la sensibilisation.

Nous étions bien conscients que ces contrôles de conception réalisation ou contrôles de fonctionnement ne pouvaient être bien perçus par les habitants que s'ils étaient compris.

Par conséquent :

- les maires des communes adhérentes ont été sensibilisés et associés au projet.
- les communes ont informé leur population par le biais des bulletins municipaux.
- des courriers ont été envoyés à toutes les mairies pour leur expliquer la procédure
- aux heures ouvrables, les personnes concernées peuvent se rendre au syndicat ou bien téléphoner. La procédure leur est expliquée de façon détaillée.

En juin 2005, le syndicat d'assainissement a décidé de créer une brochure d'information. Cette brochure a été distribuée dans chaque foyer par le biais des mairies.

Elle explique le fonctionnement du syndicat pour ses deux compétences : assainissement collectif et assainissement non collectif (cf derrière).

Une brochure a été créée en 2008 et envoyée à toutes les communes afin de parler de la mise en place du service entretien et de connaître le nombre de foyers intéressés.

En 2010, le service entretien a été mis en place et une brochure a été envoyée à chaque foyer pour leur faire part des tarifs appliqués et leur expliquer la démarche à suivre.

La même démarche a été menée en 2012 avec le nouveau contrat ainsi qu'en 2015, 2017 et 2019.

Des réunions publiques ont également eu lieu dans chaque mairie lors des programmes de réhabilitation.

Un logo a été créé en 2015.

Le dernier logo du SEABB date de 2018.

Une communication est faite régulièrement et notre site internet mis en place en 2018 est un très bon relais : <http://seabb.fr/accueil/>

VII EXPLOITATION DU SERVICE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 1973, le syndicat intercommunal d'assainissement des communes de la plaine de l'Ousse a été créé entre les communes d'Idron, Artigueloutan, Lée, Ousse, Sendets, Nousty, Soumoulou, Espoey, Livron, Barzun, Gomer.

Par délibération en date du 26 Juin 2002, le syndicat d'assainissement accepte les demandes d'adhésion des communes de Lucgarier, Limendous, Lourenties et Hours à la compétence assainissement autonome.

Le conseil syndical a accepté l'adhésion des communes de GER et AAST au syndicat à la compétence assainissement autonome au 15 mars 2005 par délibération en date du 28 septembre 2004.

Le conseil syndical a accepté l'adhésion de la commune de LABATMALE au syndicat à la compétence assainissement autonome au 27 octobre 2005 par délibération en date du 30 mars 2005.

Courant 2010, la commune de PONSON DESSUS a pris contact avec le SAPO pour adhérer à la compétence assainissement non collectif. Le conseil syndical a accepté l'adhésion de cette commune au syndicat à la compétence assainissement autonome par délibération en date du 21 octobre 2010.

Au 1^{er} janvier 2014, les 5 communes de la CDAPP ne font plus partie du SMEAVO, par contre IBOS adhère. Les communes adhérentes à l'ANC sont au nombre de 16.

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de PONTACQ qui adhère au SMEAVO pour la compétence ANC.

Au 1^{er} janvier 2018 : la commune de Lamarque Pontacq pour la partie ANC.

Depuis le 01/09/2020 le Syndicat devenu le SEABB : Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre, après la fusion avec le SIAEPVBM, s'occupe par convention des contrôles des ANC neufs et des réhabilitations sur les communes de l'ex communauté de communes de LEMBEYE.

Au 01/01/2020, le périmètre officiel du SEABB pour la compétence ANC s'étend comme suit :

- la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES en représentation substitution pour Ibos, LAMARQUE Pontacq
- la COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD EST BEARN pour les communes de Nousty, Soumoulou, Limendous, Lourenties, Espoey, Hours, Lucgarier, Gomer, Livron, Barzun, Aast, Ger, Ponson Dessus, Pontacq, Anoye, Arricau-Bordes, Arrosès, Aurions-Idernes, Bassilon-Vauzé, Bétracq, Castillon-Lembeye, Corbère-Abères, Coslédaa-Lube-Boast, Crouseilles, Escures, Gayon, Gerderest, Lalongue, Lannecaube,

Lasserre, Lembeye, Lespielle, Luc-Armau, Lucarré, Lussagnet-Lusson, Monassut-Audiracq, Moncaup, Monpezat, Peyrelongue-Abos, Simacourbe, Morlâas, Serres Morlâas, Andoins, Ouilon, Espéchède, Bédeille.



1 Le Contrôle des assainissements non collectifs nouveaux de conception réalisation

(a) Zonage d'assainissement terminé

Les zonages d'assainissement Collectif et Non Collectif sont réalisés sur toutes les communes du SEABB et certains ont même été révisés.

Nous avons également en cours une actualisation du Schéma directeur et la révision de 4 zonages : IBOS, Pontacq, Lamarque Pontacq et Ger.

(b) Instruction des dossiers

Afin d'éviter que les dossiers d'urbanisme ne soient instruits sans que le syndicat n'ait pu émettre un avis sur l'assainissement, **les services urbanisme n'acceptent plus les CU ou les PC sans avis du syndicat.**

(c) Le cadre réglementaire

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE : ARRETE DU 6 MAI 1996 MODIFIE PAR L'ARRETE DU 7 SEPTEMBRE 2009.

Pour une habitation individuelle, cette réglementation modifie les seuils de perméabilité.

Le système d'assainissement non collectif doit comporter :

- un dispositif de prétraitement (fosse septique, toutes eaux ou équivalent), suivi
- soit d'un dispositif de traitement :
 - o perméabilité >15 mm/h : tranchées d'épandage
 - o 10<perméabilité<15 mm/h : traitement par sol reconstitué drainé et aire de dispersion.
 - o perméabilité <10 mm/h : traitement par sol reconstitué drainé et soit irrigation souterraine des végétaux, soit rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

ARRETE DU 27/04/2012

ANC non conformes au sens de l'arrêté du 27/04/2012 :

- Installations présentant un danger pour la santé des personnes
- Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs

Obligation de réhabilitation : toutes les installations qui satisfont au moins un de ces critères

Délais de réhabilitation :

4ans :

- Installations : présentant un danger sanitaire : possibilité de contact direct, transmissions de maladies, nuisance olfactive récurrente / ou dans une zone à enjeu environnemental (pas chez nous)/ ou <35m d'un puits destiné à la consommation humaine
Conclusion : installations avec rejet dans fossé à ciel ouvert
- Installations présentant un risque environnemental : installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements dans une zone à enjeu environnemental (ces zones sont définies par le SDAGE ou le SAGE et il n'y en a pas chez nous)
Conclusion : aucune installation concernée

Sans délais :

Toutes les installations non conformes au sens de l'arrêté du 27/04/2012 – celles qui doivent être réhabilitées dans les 4 ans

Conclusion : puisards, rejets dans fossés busés, rejets dans les cours d'eau, installation sous dimensionnées...

Cas des ventes :

Délai de **1 an** pour toutes les installations qui sont non conformes au sens de l'arrêté du 27/04/2012

(d) Récapitulatif de l'année 2021

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez un récapitulatif du nombre de dossiers suivis par le Syndicat d'assainissement, par commune et selon leur stade d'instruction.

COMMUNE	2020					2021				
	CU	PC	Réhab°	rehab subventionnées	Contrôle	CU	PC	Réhab°	rehab subventionnées	Contrôle
AAST	0	1	1	0	1	5	3	0	0	0
ANDOINS	0	4	1	0	0	3	3	2	0	5
ANOYE	0	0	1	0	0	1	1	4	0	1
ARRICAU-BORDES	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
ARROSES	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1
AURIONS IDERNES	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
BARZUN	1	0	0	0	0	2	2	1	0	1
BASSILLON-VAUZE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
BEDEILLE	4	1	1	0	1	1	2	2	0	3
BETRACQ	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0
CASTILLON-LEMBEYE	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CORBERES-ABERE	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0
COSLEDAA LUBE BOAST	0	1	3	0	1	0	1	5	0	4
CROUSEILLES	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
ESCURES	2	1	1	0	2	1	0	1	0	1
ESPECHEDE	2	2	2	0	1	4	3	0	0	2
ESPOEY	10	7	1	0	11	14	13	4	0	9
GAYON	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
GER	17	28	6	0	45	12	13	8	0	45
GERDEREST	0	0	0	0	1	0	0	3	0	2
GOMER	1	1	0	0	0	1	1	1	0	0
HOURS	1	3	0	0	1	4	0	0	0	1
IBOS	5	2	0	0	1	2	1	1	0	1
LABATMALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LALONGUE	3	0	4	0	2	1	2	0	0	1
LAMARQUE PONTACQ	0	0	0	0	1	5	1	3	0	1
LANNECAUBE	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1
LASSERRE	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
LEMBEYE	0	0	1	0	0	4	1	2	0	2
LESPIELLE	0	0	1	0	0	1	1	1	0	2
LIMENDOUS	9	4	0	0	2	0	5	2	0	2
LIVRON	2	1	0	0	4	4	2	1	0	3
LOURENTIES	3	10	2	0	3	1	7	5	0	7
LUC-ARMAU	0	1	1	0	0	0	2	0	0	1
LUCARRE	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1
LUCGARIER	6	5	0	0	3	4	5	0	0	4

LUSSAGNET LUSSON	2	0	0	0	0	1	0			
MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ	0	0	1	0	1	2	0	2	0	1
MOMY	0	0	2	0	2	0	1	0	0	0
MONASSUT-AUDIRACQ	1	1	2	0	0	0	0	0	0	3
MONCAUP	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1
MONPEZAT	2	0	2	0	1	2	1	0	0	0
MORLAAS	2	5	1	0	3	3	3	0	0	8
NOUSTY	3	2	2	0	4	3	0	2	0	3
OUILLOU	1	2	2	0	4	8	6	2	0	3
PEYRELONGUE ABOS	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1
PONTACQ	4	1	2	0	2	0	3	1	0	3
PONSON DESSUS	0	0	2	0	4	1	0	1	0	1
SAMSONS-LION	2	1	3	0	1	0	1	1	0	3
SEMEACQ-BLACHON	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1
SERRES-MORLAAS	0	3	2	0	3	2	6	0	0	0
SIMACOURBE	2	0	1	0	0	6	0	1	0	3
SOUMOULOU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	89	91	53	0	107	105	95	63	0	135

TOTAL Ex SMEAVO	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2018	125	62	18	50	89
2019	144	103	28	1	75
2020	62	65	16	0	82
2021	58	56	30	0	81

TOTAL Ex Lembeye	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2019 (depuis 01/09/2019)	5	4	7	0	5
2020	18	9	28	0	13
2021	26	16	27	0	33

TOTAL Ex Morlaàs	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2020	9	17	9	0	12
2021	21	23	6	0	20

TOTAL	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2019	149	107	35	1	80
2020	89	91	53	0	107
2021	105	95	63	0	134

Détail des 135 ANC réalisés par filière :

Filière classiques	2021
Tranchées d'épandage	49
Lit d'épandage avec infiltration	1
Filtre à sable vertical drainé	4
Filtres compacts	
Biorock Monobloc	18
Ecoflo	10
X-Perco	4
Bionut	2
Box Eparco	2
Enviroseptic	1
Biomeris	14
Actifiltre	6
Clearfox	0
Filtres Plantés de roseaux	
Jardi Assainissement	6
Microstations SBR	
Graf Easyone	4
Microstations à cultures libres	
Tricel	1
Microstations à cultures fixées	
Bionest	7
Oxyfix	2
Aquameris	2
Purestation	2
Simbiose	0
Bioxymop	0
Total	135

(e) Tarifs de l'année 2021

TARIFS 2021		SEABB	
		Prix HT	
Urbanisme	CU ou permis d'aménager	60,00 €	
	PC	Contrôle conception	60,00 €
		Contrôle de réalisation	130,00 €
	Réhabilitation spontanée	Contrôle conception	60,00 €
		Contrôle de réalisation	130,00 €
Ventes		150,00 €	

2 Le contrôle des assainissements non collectifs existants

(a) Diagnostic des assainissements autonomes

En 2002, de nouvelles obligations découlant de la loi sur l'eau incombaient aux communes et aux particuliers, c'est pourquoi, dans le cadre de l'extension de ses compétences à l'assainissement non collectif, le Syndicat d'Assainissement de la Plaine de l'Ousse avait décidé d'établir un état initial des installations existantes sur le territoire de ses communes adhérentes et de constituer une base de données.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a durci les obligations des propriétaires en matière de réhabilitation.

L'arrêté du 27 avril 2012 est venu clarifier les obligations des particuliers

RAPPEL :

Actuellement, seul le Maire, titulaire du pouvoir de police, peut obliger les abonnés à réhabiliter leur installation si le dispositif représente un risque trop important pour la salubrité publique.

(b) Etat des lieux des ANC

Pour ce faire, le syndicat a dans un premier temps fait appel à un prestataire privé, la SAFEGE, qui a réalisé entre 2004 et début 2006 1320 contrôles :

-2004 : HOURS, GOMER, LUCGARIER, ESPOEY, SENDETS et IDRON.

-2005 : ARTIGUELOUTAN, LEE, OUSSE, AAST et BARZUN (avec la collaboration du SAPO).

Depuis 2005, les contrôles ont été réalisés en interne :

-2005 : 128 contrôles : SOUMOULOU et LIVRON

-2006 : 571 contrôles : LIMENDOUS, LOURENTIES, LABATMALE, NOUSTY

-2007-2008 : état des lieux sur GER

(c) Contrôles de fonctionnement des ANC

Nous avons démarré les contrôles de fonctionnement des ANC depuis le début de l'année 2008. Cette opération de contrôle est constituée par un diagnostic qui a pour objectif de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de nuisances environnementales ou de risques sanitaires et de repérer les défauts d'entretien et d'usure constatés pour chacun des éléments constituant l'installation.

Fonctionnement de l'installation :

- Écoulement des effluents
- Nuisances éventuelles
- Ventilations
- Modification de l'installation depuis la précédente visite
- Réaménagement du terrain
- Accessibilité des ouvrages et regards
- Constat visuel des éléments accessibles
- Fonctionnement des dispositifs
- Absence d'éléments stagnants en surface
- Absence d'écoulement superficiel et d'écoulement vers des parcelles voisines
- En cas d'écoulement vers le milieu superficiel, aspect, qualité du rejet et appréciation de l'impact sanitaire et environnemental

Entretien de l'installation :

- Niveaux de boues, accumulation de graisses et de flottants
- Fréquence d'évacuation des matières de vidange et destination de ces dernières
- Nettoyage des boîtes à graisses et des préfiltres
- Curage des canalisations (hors épandage souterrain)
- Entretien par un prestataire agréé

Ce contrôle obligatoire est soumis à une redevance permettant d'équilibrer le budget du SMEAVO en recettes et en dépenses, son montant est de 27€ par an pendant 4 ans, elle est demandée sur la facture d'eau du mois de juillet. Cette somme a évolué en date du 22/07/2013 (anciennement 30€)

Nombre de contrôles réalisés sur 2020

2021	
Commune	Nombre d'ANC contrôlés
Pontacq	212
Lourenties	164
Lannecaube	79
Monassut-Audiracq	169
Coslédaà-Lube-Boast	181
Gerderest	65
	870

(d) Tarifs pour l'année 2021

Une différenciation des tarifs a été délibérée en 2019 :

TARIFS 2021		SEABB	
		Prix HT	Prix HT
Contrôle des installations existantes	Le contrôle	135,00 €	135,00 €
	Fréquence	4	8
	Ramené à l'année	33,75 €	16,88 €

(e) Prévisions pour l'année 2022

		Non Conformes	Conformes		
		33,75	16,88		
2022 Jean Marie	Ponson Dessus	38	78	116	547
	Nousty	62	164	226	
	Arroses	45	27	72	
	Castillon de Lembeye	18	16	34	
	Moncaup	38	36	74	
	Lucarré	14	11	25	
2022 Emilien puis à compter de septembre nouveau technicien	Espéchede	38	31	69	600
	Bèdeille	50	40	90	
	Simacourbe	49	89	138	
	Lembeye	49	86	135	
	Arricau Bordes	28	21	49	
	Anoye	20	59	79	
Bassillon Vauzé	14	26	40		

3 Le service entretien des fosses et des bacs à graisses

(a) Prise de compétence

La compétence a été prise par délibération du SAPO du 20/10/09.
 Lors de la création du SMEAVO le 01/01/2013, cette compétence a été intégrée aux statuts.

(b) Le marché

Les deux premiers marchés avaient été attribués à la Lyonnaise des Eaux : 2010-2012 et 2012-2014
 Les 3^{ème} et 4^{ème} ont été attribués à l'entreprise HYDRE de SERRES CASTET : 2014-2016 et 2016-2018
 La 5^{ème} est attribuée à l'entreprise HYDRE du 15/08/2017 au 15/08/2019 (sera prolongé au 31/12/2019).
 Le 6^{ème} est attribué à Hyde, les tarifs sont les suivants :

COCHER LA PRESTATION SOUHAITEE	Quantité	INTERVENTION PROGRAMMEE*	INTERVENTION URGENTE*
Vidange fosse septique 1-2m ³ comprenant le nettoyage du regard de répartition et la chasse à auget (si accessible et existant) et traitement des matières de vidange – Vidange du bac à graisses (si existant)		109	129
Vidange fosse toutes eaux (ou micro-station) 3-4m ³ comprenant le nettoyage du filtre décoloideur et du regard de répartition et de la chasse à auget (si accessible et existant) et traitement des matières de vidange – Vidange du bac à graisses (si existant)		137	158
Plus value pour ouvrages > 4m ³ (par m ³ supplémentaire)		10	10
Vidange bac à graisses seul (< 500l) comprenant hydrocurage de la canalisation d'amenée et de sortie et traitement des graisses)		90	100
Plus value pour ouvrage > 500l (par 0.5m ³ supplémentaire)		10	10
Plus value pour dégagement de regard difficile		15	20
Plus value pour distance d'approche du camion > 30m		10	10
Nettoyage et curage des canalisations en amont ou en aval du traitement		50	60
Nettoyage et entretien du poste de relevage		90	100
Entretien des canalisations du traitement		60	70
Entretien d'un puisard : décolmatage		80	90
Nettoyage du filtre décoloideur		60	70

***A ce prix s'ajoutent 10€ par bon de commande correspondant aux frais de gestion du SEABB**

Les prix obtenus sont plus intéressants que les derniers que nous avions.

(d) Récapitulatif des vidanges réalisées par commune en 2021

2021		
Commune	Nombre de vidanges	nb m3 vidangés
Aast	6	13
Andoins	17	40
Aurions Idernes	0	0
Barzun	1	3
Bédeille	1	2
Corbères-Abères	1	3
Coslédaà-Lube-Boast	6	14,5
Espéchède	2	4,5
Espoey	8	21,5
Ger	19	50,5
Gerderest	2	2
Gomer	1	3
Hours	3	11
Ibos	2	8
Lalongue	1	3
Lamarque Pontacq	5	11
Lannecaube	1	3
Limendous	6	13,5
Lourenties	7	26
Lucgarier	4	10,5
Maspie Lalonguere Juillacq	2	7
Morlaàs	11	31
Nousty	16	51
Ouillon	8	13,3
Peyrelongue	4	7,2
Ponson Dessus	4	9,1
Pontacq	9	24
Samsons-Lion	2	5
Serres Morlaàs	5	16,5
Simacourbe	3	8
Soumoulou	4	10
	161	425,1

VIII

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 Recettes et Dépenses d'Exploitation

(a) Les recettes de fonctionnement

Imputation	Nature de la recette	BUDGET	
		ANC	
		CA réalisé	Engagements
7062	Redevance ANC sur facture SATEG	98 726,58	25 903,30
7068	Vidanges fosses et bacs à graisses	27 623,00	
7087	Remboursement de frais salaires	8 988,82	
TOTAL 70	Vente de produits	161 241,70	
TOTAL 74	Subventions d'exploitation	0,00	
7588	Recettes réhabilitations ANC	11 130,00	
TOTAL 75	Autres produits de gestion	11 130,00	
761	Produits de participation		
TOTAL 76	Autres produits de gestion	0,00	
777	Quote-part des subv		
778	Régl amortissements	0,01	
TOTAL 042		0,01	
TOTAL		172 371,71	

(b) Les dépenses de fonctionnement

Imputation	Nature de la dépense	BUDGET	
		ANC	
		CA réalisé	Engagements
TOTAL 011	charges à caractère général	142 864,88	
TOTAL 012	Charges de personnel	0,00	
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	8 160,00	
TOTAL 66	Charges financières	0,00	
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	4 260,00	
TOTAL 68	Dotations aux dépréciations (1ère fois)	136,58	
TOTAL 042	Dotation aux amortissements et provisions dont sortie inventaire	295,83	
TOTAL		155 717,29	

(c) Les redevances

Le Syndicat d'eau et d'Assainissement Béarn Bigorre est un Service Public à caractère Industriel et Commercial, ce qui implique que le service doit être financé par l'utilisateur et que le budget du Syndicat doit être équilibré en recettes et en dépenses (Code Général de Collectivités Territoriales).

Par délibération en date du 07/12/2018 :

TARIFS		SMEAVO	
		Prix HT	Prix HT
Contrôle des installations existantes	Le contrôle	135,00 €	135,00 €
	Fréquence	4 Non conformes	8 conformes
	Ramené à l'année	33,75 €	16,88 €
Urbanisme	CU ou permis d'aménager		60,00 €
	PC	Contrôle conception	60,00 €
		Contrôle de réalisation	130,00 €
	Réhabilitation spontanée	Contrôle conception	60,00 €
		Contrôle de réalisation	130,00 €
Ventes		150,00 €	

2 Recettes et dépenses d'Investissement

Néant

3 Etat de la dette

Il n'y a plus de dette au budget ANC.

Ce budget n'est plus assujéti à la TVA depuis le 01/01/2020

IX OBJECTIFS DE L'ANNEE 2022

- Continuer les contrôles de fonctionnement
- Faire une sensibilisation accrue sur les réhabilitations
- Continuer à développer notre activité sur les différentes communes et notamment celles de l'ex CCNEB (Ex Morlaàs et ex Lembeye) qui ne nous connaissent pas tous bien. Sensibilisation et réunions dans le cadre des contrôles de fonctionnement : technicien en charge de ces contrôles, technicien en charges des dossiers neufs et réhabilitation, directrice.
- Travailler en interne sur les contrôles dans le cadre des ventes qui sont un point très sensible de notre SPANC et sur lequel nous sommes de plus en plus inquiétés